



Rapport d'activité 2012

Campus Condorcet · Rapport d'activité 2012

2	Éditorial
4	Les faits marquants en 2012
	La gouvernance du projet de campus
8	L'EPCS « Campus Condorcet », nouveau pilote du projet
9	Les moyens au service de la gouvernance
9	Le renforcement de l'équipe projet
	La démarche participative
11	Le bilan de la concertation publique
11	Les groupes de travail de préfiguration
	Le développement de la politique scientifique
12	L'installation du conseil scientifique de l'établissement public
12	Les actions de coopération scientifique
13	L'Équipex Biblissima
	Le projet immobilier
14	De la mission d'évaluation à l'arbitrage ministériel
14	Les acquisitions foncières sur le site d'Aubervilliers
16	Le lancement du contrat de partenariat public privé du site d'Aubervilliers
16	Les opérations en maîtrise d'ouvrage publique
16	Le campus numérique
17	Le Campus et le développement des territoires du Nord-Est parisien
	La bibliothèque
20	Le renforcement de l'équipe projet
20	Les chantiers en cours
21	La collaboration avec la Région Île-de-France
	La communication
22	La communication institutionnelle
23	La communication interne et l'accompagnement du changement
	La diffusion des savoirs
24	Les Conférences Campus Condorcet
25	Terrains de recherche, les Petites Œuvres Multimédias
25	Les actions en partenariat
	Annexes
30	Annexe 1 : les statuts de l'EPCS Campus Concert
31	Annexe 2 : le conseil d'administration et le conseil scientifique
32	Annexe 3 : les équipes au service du projet
33	Annexe 4 : les membres des groupes de travail
34	Annexe 5 : les Conférences Campus Condorcet

Éditorial

Le Campus Condorcet est né en 2007 du pari, alors jugé audacieux, de deux écoles du centre de la capitale de lancer à Aubervilliers le projet d'un campus de recherche en sciences humaines et sociales, pour répondre aux défis pédagogiques, scientifiques et numériques du XXI^e siècle. Au même moment l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne s'engageait, porte de La Chapelle, dans un vaste projet pour ses étudiants de licence. Quelques temps plus tard, ces établissements n'étaient plus trois, mais huit, et bientôt dix, réunis autour d'une même ambition : celle de faire naître, dans le cadre non de la capitale, ni de la Seine-Saint-Denis, mais du bien grand Paris, un nouveau territoire pour les sciences humaines et sociales, une véritable structure de campus, faisant toute leur place aux étudiants de licence, favorisant la proximité entre les chercheurs, facilitant le dialogue entre les sciences et donc l'innovation aux frontières des disciplines, rendant possible l'accueil et l'encadrement de milliers de doctorants, et permettant enfin à toutes ces institutions de tenir leur rang à l'échelle internationale. Si, aujourd'hui, leur ambition devient réalité, c'est grâce à quatre atouts qui ont permis à ce projet de progresser avec résolution.

Je veux parler ici de l'unanimité toujours vérifiée entre ses membres fondateurs ; de la décision de se doter, dès l'origine, à travers une fondation, puis un établissement public, d'une structure dédiée ; de l'appui, tôt acquis, jamais démenti, toujours actif, de toutes les collectivités territoriales ; et enfin de l'engagement résolu et continu de l'État. C'est son arbitrage, rendu en octobre dernier, qui a permis au projet de campus de prendre un nouvel élan. Désormais, tout est en mouvement : le métro relie le site de La Chapelle à celui d'Aubervilliers, l'environnement du Campus, tant à Paris que sur le territoire de Plaine Commune, connaît de puissantes transformations, le projet de campus vient d'être déclaré d'utilité publique, les transactions foncières s'accroissent, la Région s'appête à ouvrir deux grands chantiers sur le site d'Aubervilliers, dont celui de la Bibliothèque, ou Grand Équipement Documentaire, l'établissement public enfin a engagé la procédure de passation d'un contrat qui mobilisera dans sa totalité la dotation apportée par l'État. J'ai confiance que tous les acteurs du projet décideront, dans la foulée, le démarrage du site de La Chapelle, dont la réalisation conditionne à la fois la présence des étudiants de licence sur le Campus et son identité, symboliquement si forte, de campus transpériphérique.

2012 se configure ainsi comme l'année du grand démarrage, sur la base d'une action engagée depuis cinq ans et poursuivie avec opiniâtreté par tous les acteurs, au premier rang desquels les personnels de l'EPCS et ceux de son conducteur d'opérations, l'EPAURIF. Ainsi commence de se concrétiser, dans le dialogue avec les communautés universitaires et les collectivités territoriales, l'espoir que le projet de campus a fait naître de réaliser, à l'horizon 2018, sur ce territoire en pleine mutation, un équipement universitaire de visibilité mondiale.

Jean-Claude Waquet

Président de l'Établissement public de coopération scientifique Campus Condorcet

Les faits marquants en 2012

17 janvier

La Région Île-de-France, maître d'ouvrage de la bibliothèque (Grand Équipement Documentaire – GED) du Campus Condorcet à Aubervilliers, lance un appel d'offres pour sa réalisation et le suivi du programme technique, architectural et environnemental.

14 février

Maurice Leroy, ministre de la Ville chargé du « Grand Paris », Patrick Braouezec, président de Paris Métropole, et Daniel Canépa, préfet de la Région Île-de-France, remettent le Label Grand Paris au Campus Condorcet.

Il distingue les projets favorisant la cohésion et l'identité métropolitaines et la visibilité mondiale du Grand Paris.

1^{er} mars

Le décret n° 2012-286 du 28 février 2012 publié le 1^{er} mars au Journal Officiel porte création de l'établissement public de coopération scientifique (EPCS) dénommé « Campus Condorcet ».

14 mars

L'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 devient le dixième membre fondateur du Campus. Jean-Claude Waquet, historien, directeur d'études et ancien président de l'EPHE, est élu président du conseil d'administration de l'EPCS.

18 avril

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche valide au titre de l'expertise la première phase de réalisation du Campus Condorcet.

2 mai

Par son avis n° 2012-07, la Mission d'Appui aux Partenariats Public Privé du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie reconnaît la pertinence du recours au contrat de partenariat pour la réalisation d'une partie de la première phase du Campus.

18 juin – 20 juillet

En vue de la déclaration d'utilité publique (DUP) pour le site d'Aubervilliers, une enquête publique est ouverte pendant un mois.

29 juin

La Ville de Paris, le Conseil régional d'Île-de-France, le Conseil général de Seine-Saint-Denis, la Communauté d'agglomération Plaine Commune, et la Ville d'Aubervilliers rejoignent le conseil d'administration de l'EPCS Campus Condorcet en tant que membres associés.

16 août – 2 septembre

La Mission d'évaluation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche réalise un audit du projet Campus Condorcet.

6 septembre

La Fondation Campus Condorcet est dissoute.

2 octobre

La Région Île-de-France, maître d'ouvrage, publie au BOAMP un avis de consultation pour la réalisation de la construction d'un bâtiment pour l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).

5 octobre

Le conseil d'administration, sur proposition des dix membres du Conseil scientifique délégués par les membres fondateurs, désigne dix personnalités extérieures pour faire partie du conseil scientifique de l'EPCS, qui est ainsi complété.

29 octobre

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche annonce que le Gouvernement a décidé d'accélérer plusieurs opérations du Plan Campus, dont le Campus Condorcet qui sera réalisé pour partie en contrat de Partenariat Public Privé (PPP). Le même jour, l'Avis d'Appel Public à Concurrence (AAPC) relatif à un contrat de PPP concernant le site d'Aubervilliers est envoyé à la publication.

19 novembre

Le décret approuvant la dissolution de la Fondation de coopération scientifique Campus Condorcet est publié.

12 décembre

Jean-Claude Schmitt, historien, directeur d'études à l'EHESS, est élu président du conseil scientifique de l'EPCS.

21 décembre

La convention attributive d'aide de l'Équipex Biblissima, porté par le Campus Condorcet, est signée. Une première promesse de vente concernant un terrain du site d'Aubervilliers est signée par l'État.



Le site d'Aubervilliers en octobre 2012

La gouvernance du projet de campus

L'établissement public de coopération scientifique Campus Condorcet, créé le 28 février 2012, a repris les droits et obligations de la fondation homonyme. Les nouvelles instances ont été constituées tout au long de l'année. Pour accompagner la montée en puissance du projet, l'équipe projet a été renforcée.

L'EPCS Campus Condorcet, nouveau pilote du projet de campus

Les membres fondateurs ont, avec l'accord de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, décidé en 2011 de substituer à la fondation un établissement public de coopération scientifique afin, d'une part, d'élargir la représentation des personnels et des étudiants dans les instances et, d'autre part, de disposer de l'assise juridique nécessaire pour mener à bien les procédures attachées au partenariat public privé (PPP).

Le décret n° 2012-286 du 28 février 2012 publié le 1^{er} mars au Journal Officiel porte création de l'établissement public de coopération scientifique (EPCS) dénommé « Campus Condorcet ». Le nouvel établissement a pour objet d'assurer le pilotage, la coordination et la mise en œuvre de toutes les opérations visant à la réalisation du Campus Condorcet et, notamment, d'élaborer une stratégie d'ensemble concernant les implantations immobilières sur le Campus. Il a également pour mission de développer la coopération scientifique entre les établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche fondateurs. La composition du conseil d'administration de l'EPCS permet une représentation renforcée des enseignants-chercheurs, des étudiants et des personnels administratifs, qui sont ainsi plus étroitement associés à la conduite du projet. L'établissement a repris les droits et obligations de la Fondation de coopération scientifique créée le 4 décembre 2009.

Annexe 1 : Les statuts de l'EPCS Campus Condorcet (décret n° 2012-286 du 28 février 2012)

La dissolution et la liquidation de la Fondation Campus Condorcet

Les membres fondateurs de l'EPCS Campus Condorcet – identiques à ceux de la Fondation de coopération scientifique Campus Condorcet, à l'exception de l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 qui a rejoint l'EPCS à sa création – ont d'emblée considéré que le maintien de la Fondation n'était pas justifié, l'objet de ses statuts étant à la fois redondant avec ceux de l'EPCS et mal adapté à une éventuelle politique de levée de fonds en faveur de la vie de campus.

En conséquence, le 29 juin 2012, le conseil d'administration de la Fondation a voté à l'unanimité la dissolution de celle-ci. Le même jour, il a décidé d'apporter ses biens, droits et obligations à l'EPCS et de confier à Jean-Claude Waquet la mission et les pouvoirs de commissaire à la liquidation. Conformément aux statuts de la Fondation, la dissolution a pris effet deux mois après la réception de la délibération du conseil d'administration par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en l'absence d'observations de la part de celui-ci.

Le 19 novembre 2012, le ministère a approuvé par décret la délibération du conseil d'administration de la Fondation du 29 juin 2012.

Le 21 décembre 2012, le conseil d'administration de la Fondation a approuvé à l'unanimité les comptes de liquidation de la Fondation et le versement du boni de liquidation et du solde du compte bancaire à l'EPCS Campus Condorcet.

La constitution du conseil d'administration de l'établissement public

Le conseil d'administration de l'EPCS a été mis en place le 14 mars 2012. Il a élu à sa présidence Jean-Claude Waquet, historien, directeur d'études à l'EPHE, ancien président de cette école et précédemment président de la Fondation Campus Condorcet.

Le conseil d'administration a été progressivement constitué en application à la fois des statuts de l'EPCS et du règlement intérieur adopté le 15 mai 2012. Au terme de sa première séance, tenue le 14 mars 2012, le conseil comprenait, outre les dix membres fondateurs – soit les neuf membres de la Fondation rejoints par l'Université Sorbonne nouvelle Paris 3 – quatre personnalités qualifiées – Béatrice de Durfort, déléguée générale du Centre Français des Fonds et Fondations, Jean-Pierre Dupont, préfet honoraire,

Roland Peylet, conseiller d'État et Jean-Claude Waquet –, rejointes le 15 mai 2012 par six autres : Frédéric Baleine Du Laurens, directeur des archives du ministère des Affaires Étrangères et Européennes, Danielle Dubrac, vice-présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris – Seine-Saint-Denis, Claudie Haigneré, présidente d'Universcience, Agnès Magnien, directrice des Archives nationales, Sophie Moati, conseiller maître à la Cour des comptes et Henri Verdier, président de Cap Digital.

Le 29 juin 2012, lors de la troisième séance du Conseil, les représentants des collectivités territoriales ont rejoint le conseil d'administration comme membres associés : Marc Guerrien, conseiller municipal délégué au développement universitaire du territoire, pour la Ville d'Aubervilliers ; Didier Guillot, adjoint au Maire chargé de la vie étudiante, pour la Ville de Paris ; Mathieu Hanotin, vice-président chargé de l'éducation et de la jeunesse, pour le Conseil général de Seine-Saint-Denis ; Patrice Konieczny, vice-président chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, pour la Communauté d'agglomération Plaine Commune ; et Isabelle This-Saint-Jean, vice-présidente chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour le Conseil régional d'Île-de-France.

Enfin les élections des représentants élus des personnels et des étudiants ont été organisées au cours du dernier trimestre 2012, en vue d'un scrutin à tenir en janvier 2013.

Le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises entre mars et décembre 2012. Les membres du conseil ont pris plusieurs décisions visant à assurer le fonctionnement des instances de l'établissement public :

- élection du président de l'EPCS ;
- désignation des membres du conseil scientifique ;
- adoption du règlement intérieur ;
- acceptation du boni de liquidation de la Fondation Campus Condorcet ;
- adoption d'une clé de répartition relative à la contribution financière annuelle des membres fondateurs ;
- vote des budgets 2012 et 2013 et d'une décision budgétaire modificative.

En outre, les membres du conseil ont approuvé, le 15 mai 2012, l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) à publier en vue de la passation du contrat de partenariat public privé (PPP) relatif à la réalisation d'une partie de la première phase du Campus Condorcet. Ils ont également approuvé, le 21 décembre, la convention attributive d'aide de l'Équipex Biblissima, porté par le Campus Condorcet.

Annexe 2 : Les membres du conseil d'administration.

Les moyens au service de la gouvernance

Le premier budget de l'EPCS a été voté le 29 juin 2012 par le conseil d'administration. Il prend en compte les conséquences de la dissolution, décidée le même jour, de la Fondation Campus Condorcet. Il acte également la réduction de la contribution apportée par l'École des chartes. Il est en outre à noter qu'à la différence du budget de la Fondation, qui portait chaque année en recette la totalité des crédits du Plan de relance encore à disposition – le solde non utilisé étant porté en reports non libres d'emploi –, le budget de l'établissement public porte en recettes, par prélèvement sur le fonds de roulement, une partie seulement de ces mêmes crédits, correspondant aux dépenses à effectuer pendant l'exercice.

Une décision budgétaire modificative a été adoptée par le conseil d'administration le 5 octobre 2012. Elle a rendu nécessaire un prélèvement supplémentaire sur le fonds de roulement de 30 000 €.

Le budget primitif de l'exercice 2013 a été approuvé par le conseil le 21 décembre 2012.

À l'occasion du vote, l'attention du conseil d'administration a été appelée sur les inconvénients naissant, du point de vue formel, de la situation créée par un financement reposant à titre principal sur les crédits du Plan de relance provenant de la Fondation et prenant, conséquemment, la forme d'un prélèvement sur le fonds de roulement. Il a été décidé, en particulier, de faire apparaître dans le compte financier tous les éléments permettant d'établir la traçabilité des fonds constituant ce prélèvement et, plus précisément, de vérifier leur origine dans la subvention initialement apportée au projet de Campus Condorcet au titre du Plan de relance.

L'agent comptable de l'EPCS, également agent comptable de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, a été désigné par le conseil d'administration le 14 mars 2012, puis installé dans ses fonctions le 28 septembre 2012. En parallèle, la comptabilité de l'EPCS a été installée sur le logiciel SIFAC.

Le renforcement de l'équipe projet

L'équipe de l'établissement public Campus Condorcet

Les membres de l'équipe projet, auparavant mis à disposition auprès de la Fondation Campus Condorcet, ont immédiatement été mis à disposition de l'EPCS Campus Condorcet par l'intermédiaire de conventions signées avec les membres fondateurs concernés.

En 2012, l'équipe projet a connu un net renforcement puisque ses huit membres (7,5 ETP¹) ont été rejoints par cinq nouveaux collaborateurs (1,65 ETP) désignés par la Fondation Maison des Sciences de l'Homme et intégrés dans l'équipe de préfiguration du GED, puis en septembre par une

¹ ETP : Équivalent Temps Plein.

conservatrice des bibliothèques affectée à l'EPHE au bénéfice du projet Campus Condorcet et aussitôt mise à disposition de l'EPCS. Dès le début de l'année, un ingénieur chargé du campus numérique (1 ETP) avait rejoint l'équipe.

Fin 2012, l'équipe de l'EPCS Campus Condorcet était constituée de 15 personnes soit 11,15 ETP. Les différentes fonctions représentées en son sein – présidence exécutive, direction générale, secrétariat général, pilotage et suivi de l'aménagement urbain et du projet architectural, pilotage du projet de bibliothèque, pilotage du numérique, communication, assistance à la direction – ont permis d'assurer l'ensemble des fonctions prévues par ses statuts, notamment en lançant et pilotant de nombreuses études.

L'équipe projet est accueillie depuis 2009 dans les locaux provisoires de la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord, situés à La Plaine Saint-Denis. Le nombre de bureaux mis à disposition et de postes de travail a pu être augmenté à hauteur des effectifs présents. En outre, l'Université Paris 13 Nord a décidé, dès 2012, de mettre des locaux supplémentaires à disposition de l'Équipex Biblissima. Ces locaux se trouvent à l'IUT de Saint-Denis, également situé rue de La Croix-Faron, en face de la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord.

Le conducteur d'opération

L'EPAURIF assure, depuis le 1^{er} octobre 2011, une mission d'assistance pour les opérations menées en PPP et en maîtrise d'ouvrage publique (MOP). Cette mission à caractère administratif, financier et technique est assurée à hauteur de 3,5 ETP. Un comité de projet hebdomadaire permet d'assurer la cohérence globale de l'équipe projet.

Annexe 3 : L'équipe projet du Campus Condorcet.

La représentation du Campus Condorcet dans les instances professionnelles

L'établissement public est membre de

La Ligue des bibliothèques européennes de recherche, ONG placée sous le patronage du Conseil de l'Europe (LIBER)

L'Association des directeurs de bibliothèques universitaires (ADBU)

L'Association des responsables de communication de l'enseignement supérieur (ARCES)

L'Association française de communication interne (AFCI)

L'Observatoire régional de l'immobilier d'entreprise (ORIE)

La démarche participative

Engagée dès 2010, en vue de la programmation, et poursuivie en 2011 avec le lancement de la concertation publique, la démarche participative a continué d'être à l'ordre du jour en 2012.

Le bilan de la concertation publique

La concertation publique, organisée du 16 mai au 24 juin 2011 à la demande de la Commission nationale du Débat Public (CNDP), a fait l'objet d'un bilan diffusé en janvier 2012 à l'ensemble des parties prenantes, au premier chef la CNDP, les collectivités territoriales, les associations, et les membres fondateurs. Ce bilan est disponible en ligne sur le site du Campus Condorcet. Il fait apparaître l'importance de plusieurs enjeux :

- Maintenir le dialogue avec le monde associatif ;
- Renforcer la représentation des acteurs du Campus dans la gouvernance du projet ;
- Répondre pleinement aux besoins des étudiants et des personnels en matière de restauration ;
- Favoriser le développement du logement étudiant ;
- Préfigurer une structure dédiée à la santé étudiante ;
- Faire naître une véritable vie de campus.

La CNDP s'est réunie en février 2012 pour analyser la démarche dans son ensemble et les conclusions de la concertation publique.

Intervenues depuis la remise du rapport, l'augmentation du nombre des élus au conseil d'administration de l'EPCS, l'accroissement des surfaces de restauration prévues dans le cadre de la première phase du projet, ou encore l'arbitrage rendu en novembre 2012 par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en faveur d'un accroissement du nombre de logements à construire sur le Campus, vont dans le sens des attentes exprimées dans le cadre de la concertation publique.

Les groupes de travail de préfiguration

Trois groupes de travail ont poursuivi leurs travaux en 2012 : le groupe de travail numérique (GTN), le groupe de travail Grand Équipement documentaire (GT GED), et le réseau des communicants du Campus.

Le Groupe de Travail Numérique

Ce groupe – GTN – réunit des directeurs et responsables des systèmes d'information, des personnels administratifs, des enseignants-chercheurs et chercheurs et des responsables numérique des membres fondateurs. En 2012, le groupe a accueilli de nouveaux membres à la suite, notamment, de l'arrivée du dixième fondateur, l'Université Sorbonne nouvelle Paris 3. Le groupe s'est réuni en séance plénière à quatre reprises pour traiter de la mutualisation de services numériques et de la programmation dans le cadre du PPP. Des sous-groupes ont travaillé en parallèle sur le thème de la continuité numérique, de l'incarnation du projet de Campus par le numérique et de l'instrumentation numérique des sciences humaines et sociales. Fin 2012, le groupe a été chargé par les établissements fondateurs de contribuer à la rédaction du schéma directeur numérique du Campus et, auparavant, à un document d'orientation stratégique dans ce domaine.

Le groupe de travail Grand Équipement Documentaire

En 2012, ce groupe – GED – s'est réuni à huit reprises, à chaque fois dans une des bibliothèques qui concourent au projet, ce qui a permis d'associer des personnels qui n'en faisaient pas institutionnellement partie. Ces réunions ont été l'occasion de partager l'information générale sur le projet de campus, sur les éléments de contexte plus généraux, et de travailler sur de nombreux sujets, dont on trouvera plus loin la liste (5. La Bibliothèque). Dès 2012, une part non négligeable du temps de travail des personnels des bibliothèques partenaires a été consacrée à la préfiguration du Grand Équipement Documentaire. Cet investissement ira croissant dans les prochaines années.

Le réseau des communicants du Campus

Le réseau des responsables de communication des établissements fondateurs a été conforté en 2012 par l'arrivée de trois nouveaux membres : les directrices de la communication de l'École nationale des chartes, de la Fondation Maison des sciences de l'homme et de l'Université Sorbonne nouvelle Paris 3. Désormais fort d'une douzaine de personnes, le groupe s'est réuni à quatre reprises en 2012, en séance plénière et sous la forme d'un atelier consacré au développement et à l'animation des réseaux sociaux.

Annexe 4 : Les membres des groupes de travail.

Le développement de la politique scientifique

La politique scientifique a connu un fort développement avec le soutien apporté à 21 actions de coopération scientifique et la signature de la convention attributive d'aide concernant l'Équipex Bibliissima.

L'installation du conseil scientifique de l'établissement public

Lors de sa séance du 5 octobre 2012, le conseil d'administration a, sur proposition des dix membres du conseil scientifique délégués par les membres fondateurs, désigné les dix personnalités extérieures de ce conseil. Le nombre des membres du conseil scientifique, qui était de 15 dans le cadre de la Fondation, a ainsi été porté à 20, dont 7 personnalités étrangères.

Le conseil scientifique a tenu sa première réunion le 12 décembre 2012. Jean-Claude Schmitt, président sortant du conseil scientifique de la Fondation du Campus Condorcet, a été élu président à l'unanimité.

Annexe 2 : Les membres du conseil scientifique.

Les actions de coopération scientifique

Lancées en 2011, les actions de coopération scientifique ont pour ambition de favoriser le développement des synergies entre les unités de recherche et entre les étudiants des établissements fondateurs. Elles consistent à l'origine en trois types de projets : des ateliers de recherche, des journées de doctorants et des colloques.

Les actions retenues par le conseil scientifique reçoivent du conseil d'administration de l'EPCS une subvention qui s'ajoute, le cas échéant, à d'autres financements. Ils bénéficient en outre du label « Campus Condorcet ».

Les critères de sélection

Les projets doivent être portés respectivement par des enseignants-chercheurs et chercheurs ou des doctorants d'au moins deux établissements du Campus, présenter un caractère pluridisciplinaire et innovant, et s'inscrire dans au moins un des huit axes de la politique scientifique (voir encadré). Des projets d'ateliers ayant déjà été soutenus par l'EPCS peuvent à nouveau être candidats, leur capacité à s'inscrire dans le temps étant un critère apprécié.

Les huit axes de recherche

1	Histoire des sociétés et intelligence du contemporain
2	Aires culturelles dans la longue durée
3	Études du religieux
4	Érudition, tradition textuelle et histoire des textes
5	Arts et littératures, images, création et communication
6	Espaces, territoires, environnement
7	Populations, santé
8	Économie (migrations, famille, économie et politique internationale, santé et économie, culture et économie)

Vingt et une actions de coopération scientifique soutenues en 2012

En 2011, le conseil d'administration avait, sur proposition du conseil scientifique, réparti 30 000 € entre six ateliers, trois journées de doctorants et huit colloques. Lors du vote du budget 2012, il a décidé de porter cette enveloppe à 45 000 €, soit une augmentation très sensible par rapport à l'exercice précédent. Parallèlement, le conseil scientifique a décidé de concentrer le soutien du Campus Condorcet sur les seuls projets d'ateliers et de journées de doctorants, de façon à éviter l'éparpillement des aides.

En 2012, 25 projets ont été soumis à l'expertise du conseil scientifique, dont 15 ateliers et 10 journées de doctorants. Comme en 2011, une commission formée de quatre membres du conseil a procédé à un premier examen des dossiers, sur la base duquel le conseil scientifique a établi la liste des demandes lui paraissant devoir être retenues. Suivant l'avis du conseil scientifique, le conseil d'administration a décidé d'apporter son soutien à treize ateliers, soit sept de plus qu'en 2011 – cinq de ces ateliers étant des reconductions. Il a également décidé de subventionner huit journées de doctorants, soit cinq de plus qu'en 2011. Au total, ce sont 21 actions de coopération scientifique qui auront été soutenues par le Campus Condorcet au titre de l'exercice 2012.

Les ateliers Campus Condorcet soutenus en 2012

Nommer, penser, inscrire la création dans l'histoire – Les arts vivants au prisme du genre (XVI^e–XX^e siècle).

Coordinatrice : Élisabeth Claire, EHESS.

- Correspondances, carnets intimes et autobiographies des migrants français aux Amériques XVII^e–XX^e siècles. Coordinateur : Florian Michel, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Philosophie et sciences sociales – Objets communs, migrations conceptuelles. Coordinatrice : Catherine Larrère, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Religions et travail. Coordinateur : Jean-Marie Le Gall, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Humanistica. Coordinateur : Pierre Mounier, EHESS.
- La présence chinoise en Algérie. Perspectives maghrébines et africaines. Coordinateur : Thierry Paurault, EHESS.
- Les sciences mathématiques à l'épreuve des sciences humaines et sociales. Coordinateur : Julien Randon-Furling, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Atelier Genre. Coordinatrice : Violaine Sébillotte-Cuchet, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Mesure de l'âge en l'absence d'état civil. Coordinatrice : Isabelle Séguy, INED.
- Le carnet « Aspects concrets de la thèse ». Coordinateurs : Sébastien Kapp, Moritz Hunsmann, EHESS.
- Histoire des politiques mortuaires en France – Époque moderne et contemporaine (XVIII^e – XIX^e siècles). Coordinatrice : Élisabeth Belmas, Université Paris 13 Nord.
- Inventaire Condorcet. Coordinateur : Nicolas Rieucou, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis.
- La globalisation des Lumières françaises. Le cas Condorcet. Coordinateur : Jean-Pierre Schandeler, CNRS.

Les journées de doctorants soutenues en 2012

- Rencontre des jeunes chercheur-e-s en études africaines. Coordinatrice : Emmanuelle Bouilly, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- VI^{es} Rencontres annuelles internationales des doctorants en études byzantines. Coordinatrice : Jeanne Devoge, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- L'esclavage dans l'Empire ottoman – XVI^e – XIX^e siècles. Coordinateur : Hayri Göksin Özkoray, EPHE.
- Du studio au plateau de télévision – Détournements, appropriations et réinterprétations par des artistes. Coordinateur : Mickaël Pierson, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Usages et pratiques de l'interdisciplinarité dans l'anthropologie de l'enfance. Coordinatrice : Alice Sophie Sarcinelli, EHESS.
- Sciences humaines et sociales et cancers. Coordinateur : Zoé Rollin, EHESS.
- Étude sur les mobilisations sociales de santé. Coordinateur : Arthur Vuattoux, Université Paris 13 Nord.
- Vieillesse. Coordinateur : Lucie Lechevalier Hurard, Université Paris 13 Nord.

L'Équipex Bibliissima

Le projet Bibliissima – *Bibliotheca bibliothecarum novissima* – porté par le Campus Condorcet et piloté par Anne-Marie Turcan-Verkerk, directrice d'études à l'EPHE, fait partie des 36 Équipements d'excellence sélectionnés à la fin 2011 par un jury international dans le cadre de la deuxième vague du concours Equipex.

Bibliissima a pour ambition de contribuer à une meilleure connaissance de la circulation des textes, du devenir des bibliothèques et de la transmission des savoirs en Europe du VIII^e au XVIII^e siècle. Outre sa fonction au service de la recherche, Bibliissima participe aussi d'une démarche de diffusion des savoirs sur le patrimoine écrit du Moyen Âge et de la Renaissance, à l'intention du plus vaste public.

Le projet, qui donnera lieu en 2013 à un accord de consortium, associe de nombreux partenaires : le Cabinet des manuscrits et la Réserve des imprimés (BNF), le Centre Jean Mabillon (ENC), le Centre d'études supérieures de la Renaissance, Tours (CESR), le CIHAM (Histoire, archéologie, littérature des mondes chrétiens et musulmans médiévaux, Lyon), le Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales, Caen (CRAM), l'EA SAPRAT (EPHE) et l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT - CNRS). À travers le CESR, le CIHAM et le CRAM, il intéresse un grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur, notamment l'EHESS, l'ENS Lyon et les universités d'Avignon, de Caen, de Lyon et de Tours.

Le projet porte sur les années 2012–2019. 7,1 millions d'euros lui ont été affectés. Le tiers du financement environ ira à la constitution d'un entrepôt d'images numériques et à un « bouquet » d'éditions numériques. Les deux tiers restants seront affectés aux contenus, avec l'accélération de la numérisation des fonds de la BNF et la mise en ligne des fichiers de l'IRHT, des bibliothèques de l'ancienne Sorbonne et des rois de France Charles V et Charles VI, et de « corpus textuels » constituant autant de « bibliothèques virtuelles ».

La convention attributive d'aide a été signée entre l'EPCS et l'Agence nationale de la Recherche (ANR) le 21 décembre 2012. Des conventions de reversement en faveur des partenaires (CNRS, BNF, EPHE, Universités de Caen et de Tours) devraient suivre en 2013.

Le démarrage opérationnel de l'Équipex est attendu pour le début de 2013, après le recrutement de plusieurs personnels en contrat à durée déterminée, dont l'accueil dans les locaux de l'EPCS est prévu.

Le projet immobilier

Par un arbitrage rendu fin 2012, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a donné son accord pour la mise en œuvre du Campus. L'AAPC relatif au contrat de partenariat concernant le site d'Aubervilliers a été publié. Parallèlement, la programmation des bâtiments à réaliser par la Région Île-de-France a été engagée et un projet de charte urbaine a été élaboré avec les collectivités territoriales.

De la mission d'évaluation à l'arbitrage ministériel

La Mission d'évaluation du plan campus

Une mission d'évaluation « partenariat public privé - immobilier universitaire » a été constituée au cours de l'été 2012 à l'initiative de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Animée et présidée par Roland Peylet, conseiller d'État et président adjoint de la section des travaux publics du Conseil d'État, elle avait pour objectif d'accélérer la réalisation du plan campus et d'orienter le contenu vers une meilleure prise en compte de la vie de campus et du développement durable. Le projet Campus Condorcet a été examiné par quatre experts qui ont rencontré au cours du mois d'août 2012 un grand nombre d'acteurs du projet parmi lesquels les responsables des établissements et organismes fondateurs, des représentants des collectivités territoriales, et une vingtaine d'enseignants-chercheurs, dont plusieurs directeurs d'unités de recherche. À l'issue de ses auditions, la Mission d'évaluation a souligné la cohésion des membres fondateurs et des partenaires institutionnels autour du projet.

Les membres de la mission

Alexandre Aumis, sous-directeur au CNOUS, chargé de la contractualisation et de l'immobilier

Valérie Dioré, directrice générale de la SEM Innovia

Hervé Douchin, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche

Thierry Simon, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche

L'accord de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Le lundi 29 octobre 2012, à l'occasion de la remise du rapport rédigé par Roland Peylet, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a exprimé publiquement un avis favorable à la poursuite du projet du Campus Condorcet selon les modalités initialement prévues, soit la réalisation concomitante d'opérations en partenariat public privé et en maîtrise d'ouvrage publique. L'EPCS a, en outre, reçu instruction d'accroître de 3 500 m² les surfaces à réaliser à Aubervilliers dans le cadre d'un contrat de partenariat, de façon à parvenir à un total de 50 000 m² SHON. Enfin la Ministre a demandé que le projet prévoie un triplement du nombre des logements étudiants, qui passerait ainsi de 150 à 450.

Les acquisitions foncières sur le site d'Aubervilliers

Une convention tripartite signée en 2011 entre l'État - ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche -, l'Agence Foncière et Technique de la Région parisienne (AFTRP), et l'EPCS, avait défini le cadre des opérations d'acquisition foncière nécessaires à la réalisation du Campus Condorcet sur le site d'Aubervilliers. Une seconde convention, passée entre le ministère, l'ANR et l'AFTRP, était venue régler les modalités selon lesquelles les fonds apportés par l'État seraient mis à disposition de l'AFTRP. Cette convention a donné lieu le 28 septembre 2012 à un avenant ayant trait au versement d'une première tranche de financement.

Au cours de l'année écoulée, l'AFTRP a, d'une part, réalisé, avec le concours de l'EPCS et des collectivités territoriales, un dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) et, d'autre part, mené d'importantes négociations amiables avec l'ensemble des propriétaires actuels des terrains concernés, en vue de parvenir à des acquisitions.

La Déclaration d'utilité publique

Le conseil municipal d'Aubervilliers s'étant prononcé à l'unanimité le 26 janvier 2012 en faveur d'une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU), le dossier réglementaire complet de DUP a été déposé à la préfecture de Seine-Saint-Denis le 19 mars 2012. Il se composait d'un dossier de DUP pour l'ensemble du projet de campus, d'un dossier de mise en compatibilité du PLU d'Aubervilliers pour la zone et l'emplacement réservés au Campus, ainsi que d'un dossier de déclassement de voirie. En outre,

l'établissement public Campus Condorcet a souhaité joindre à ce dossier, pour information, une étude d'impact réalisée à sa demande par la société SAGE. Placée sous la responsabilité de Micheline Belfort, commissaire enquêteur désignée par le Tribunal administratif de Montreuil, l'enquête publique s'est déroulée du 18 juin au 20 juillet 2012. Dans son rapport du 29 août, remis à la Préfecture de Seine-Saint-Denis, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve à la DUP, assorti de quelques recommandations, un avis favorable sans réserve à l'expropriation des terrains et un avis favorable sans réserve à la mise en compatibilité du PLU d'Aubervilliers. Le 11 décembre 2012, le Conseil municipal d'Aubervilliers s'est de nouveau prononcé en faveur de la mise en compatibilité du PLU, dont il devrait modifier en conséquence le règlement.

L'acquisition d'un premier terrain

Les négociations menées par l'AFTRP avec les propriétaires, parallèlement à la procédure de DUP, ont conduit dès décembre 2012 à la signature d'une première promesse de vente concernant un terrain situé au nord du Campus, et déjà vide de tout occupant. D'autres promesses, suivies d'actes de vente, sont prévues tout au long de l'année 2013.

La démolition et la dépollution du site

La question de la démolition et de la dépollution des terrains du site d'Aubervilliers a fait l'objet d'échanges avec l'État, dans le cadre de la procédure d'expertise préalable et d'évaluation préalable du contrat de partenariat. L'attribution de moyens financiers supplémentaires, provenant des premières annuités du plan Campus, a été évoquée.

Les études des sols

La réalisation des plans géo-référencés

Un marché a été passé avec le cabinet de géomètres Technique topo pour dresser des plans précis et géo-référencés. Ils ont permis la recension de plusieurs éléments, notamment :

- les périmètres de la DUP et du Campus ;
 - les réseaux d'adduction ou d'évacuation des fluides ;
 - les limites des parcelles cadastrales (documents d'arpentage).
- une quarantaine de plans ont été au total élaborés dans le cadre de ce marché.

Les sondages de sol

La connaissance des sols est un élément important pour le pilotage du projet. Plusieurs marchés conclus en 2011 ont été poursuivis en 2012 :

- un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'assurer la commande, le contrôle et la validation des tests de sol. Ce marché a été attribué au groupement Geos/Burgeap.
- un marché de prélèvement et d'analyse d'échantillons pour mesurer la pollution des sols. Les résultats,

contrôlés par la société Burgeap, permettent de préciser le niveau de pollution et de déterminer les différents composants (métaux, hydrocarbures, solvants chlorés, etc.) et ainsi de préparer les travaux de dépollution.

- un marché de prélèvement et d'analyse géotechnique d'échantillons des sols. Les terrains du site du Campus sont notamment composés de gypse présentant des risques de dissolution. La connaissance de la composition des différentes strates de sols est indispensable pour déterminer la nature des fondations et la faisabilité de réalisation de sous-sols.

L'étude des réseaux

Pour recenser les réseaux présents sur le site - eau, électricité, gaz, VDI etc. -, et connaître les sources potentielles d'énergies renouvelables, un marché d'études a été confié à la société EEL. Le diagnostic a révélé la présence de nombreux réseaux à proximité immédiate du site du Campus et a souligné la difficulté d'avoir recours aux énergies renouvelables compte-tenu de l'insuffisance de la force du vent, du faible ensoleillement et de la présence de gypse dans le sol, rendant nécessaire la mise en place de solutions de géothermie profonde.

Le site d'Aubervilliers

La superficie concernée représente environ 6,8 ha répartis entre 25 parcelles. Douze propriétaires et 25 locataires sont concernés. Le périmètre du site est délimité au nord par la rue Saint-Gobain, au sud par la rue du Pilier et la place du Front Populaire, à l'est par la rue Waldeck-Rochet et par l'emprise située 16 rue du Pilier, et à l'ouest par la rue des Fillettes.

Le site de la porte La Chapelle

La surface totale représente 9 618 m². La Ville de Paris, déjà propriétaire de 1 089 m², a confirmé son intention de faire l'acquisition du reste, soit 7 397 m², au profit du Campus. Il est également rappelé que, lors d'une réunion tenue à la Préfecture de Paris le 11 mai 2011, la Ville a indiqué qu'elle serait en mesure de remettre le terrain dépollué et démolé pour la construction du Campus en 2014. Au 31 décembre 2012, les négociations entre la Ville et Réseaux Ferrés de France, propriétaire du terrain, étaient encore en cours.

Le lancement du contrat de partenariat public privé du site d'Aubervilliers

L'intervention préalable des ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Économie et des Finances

Dès le premier semestre 2012, ont été franchies les différentes étapes administratives prévues par l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 sur les Contrats de partenariat.

Le 18 avril 2012, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a donné un avis favorable sur le dossier d'expertise préalable présenté par l'EPCS. Puis, le 4 mai, la Mission d'appui aux partenariats public privé (MAPPP) du ministère de l'Économie et des Finances a rendu un avis favorable au recours au contrat de partenariat public-privé, sur la base du dossier d'évaluation préalable qui lui avait été transmis par l'EPCS.

La publication de l'Appel Public à la Concurrence

À la suite de l'arbitrage rendu par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) pour le contrat de PPP relatif au site d'Aubervilliers a été envoyé à la publication le 29 octobre, puis publié le 2 novembre 2012. Il concerne notamment la conception et la construction d'environ 50 000 m² de bâtiments, dont le siège de l'INED, des espaces de recherche et de formation, un centre de colloques, une maison des chercheurs, un hôtel à projets et des équipements de soutien à la vie de campus. La mission confiée au titulaire du contrat comporte aussi d'autres éléments, par exemple la maintenance des bâtiments réalisés, ou encore la délivrance de services. La date de réception des candidatures a été fixée au 7 janvier 2013.

L'élaboration du Dossier de consultation des entreprises

Parallèlement, tout au long de l'année 2012, l'établissement public a commencé d'élaborer le dossier de consultation des entreprises (DCE) du premier tour du dialogue compétitif du PPP, dossier qui a été terminé début 2013. Ces travaux ont été menés avec l'appui des assistants à la personne publique de l'EPCS : Salans, devenu depuis Dentons, sur le volet juridique ; Finance Consult sur le volet financier ; Artelia sur les aspects technico-économiques ; Panerai et associés sur les questions ayant trait à l'urbanisme. Le DCE comprend, outre le projet de contrat, le règlement de la consultation et le guide de rédaction des propositions, les programmes performanciers et un dossier de site qui compile les différents travaux menés ces dernières années sur le territoire.

Les opérations en Maîtrise d'Ouvrage Publique

Au stade actuel du projet, ces opérations concernent la bibliothèque, ou Grand Équipement Documentaire, un bâtiment de recherche construit au bénéfice de l'EHESS, et le site de la porte de La Chapelle, destiné à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

La bibliothèque ou Grand Équipement Documentaire

Pour la programmation de ce bâtiment, le Conseil régional d'Île-de-France a recruté en avril 2012 le groupement « Véronique Lancelin-Tribu-MTDC-Serda », qui a entamé, sur la base des travaux réalisés en 2010 et 2011 par la SAMOP, l'élaboration d'un préprogramme. Ce travail de programmation a donné lieu à de nombreux échanges entre la Région, le groupement et l'EPCS, qui pour sa part a tenu informé le GT GED de l'évolution du dossier et recueilli ses avis. Le préprogramme, bien engagé à la fin de l'année de 2012, a été achevé au cours du premier semestre 2013.

Le bâtiment de recherche dédié à l'EHESS

Pour ce bâtiment, le Conseil régional d'Île-de-France a lancé fin 2012 le recrutement d'un programmiste.

Le site de la porte de La Chapelle

Au cours de l'année 2012, l'EPCS et l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, à laquelle ce site sera dédié, ont confirmé leur vœu que la Ville de Paris assure la maîtrise d'ouvrage des constructions à réaliser sur ce site. Au 31 décembre 2012, cette question restait à l'étude.

Le campus numérique

Dès l'origine, le projet de campus a été associé à l'idée d'un écosystème numérique mutualisé entre les membres fondateurs. En 2010 et 2011, une étude de préfiguration de l'offre numérique a été menée par les cabinets Copilot Partners, PM conseils et Solucom qui se sont appuyés, notamment, sur les travaux du Groupe de travail Numérique (GTN) et sur les conclusions du séminaire inter-établissements organisé en janvier 2011 par la fondation Campus Condorcet sur l'offre numérique.

En 2012, le recrutement d'un chargé de mission « campus numérique » a permis de relancer cette partie du projet de campus, avec le concours du GTN. Le chargé de mission a contribué à la rédaction du dossier d'expertise préalable remis au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi qu'à l'élaboration du dossier de consultation du contrat de partenariat, pour lequel il a bénéficié du concours du cabinet Comment, sous-traitant d'Artelia, et du cabinet Copilot Partners. Pour les

réalisations en MOP, la participation du chargé de mission à plusieurs réunions de programmation a permis d'engager le dialogue avec la Région Île-de-France sur l'impact des services et technologies numériques sur la conception du bâtiment et sur son évolutivité. Enfin le chargé de mission a engagé, avec l'appui du GTN, la réflexion qui doit conduire à l'élaboration d'une note d'orientation stratégique sur le périmètre d'intervention de l'EPCS dans le domaine numérique, puis à la rédaction du schéma directeur numérique du Campus.

Le Campus et le développement des territoires du Nord-Est parisien

L'année 2012 a été marquée par un renforcement déterminant des points d'ancrage du Campus dans son territoire d'accueil, à ses différentes échelles et dimensions.

Le Label Grand Paris

Le Label Grand Paris, qui distingue les projets favorisant la cohésion et l'identité métropolitaines et la visibilité mondiale du Grand Paris, a été attribué au Campus Condorcet. Il lui a été remis le 14 février 2012 par Maurice Leroy, ministre de la Ville chargé du « Grand Paris », Patrick Braouezec, président de Paris Métropole, et Daniel Canépa, préfet de la Région Île-de-France.

Le contrat de développement territorial de la culture et de la création

Les travaux pilotés par l'État et Plaine Commune pour l'élaboration du contrat de développement territorial de la culture et de la création ont conduit la Communauté d'agglomération à confier en 2012 à l'agence « Une Fabrique de la ville » une étude de synthèse portant sur l'ensemble de son territoire. Dans le cadre de cette étude, menée au second semestre 2012, le Campus Condorcet a été identifié comme l'un des facteurs d'émergence d'une des nouvelles centralités, en liaison avec la redynamisation du centre-ville d'Aubervilliers et la requalification de la zone Ouest-Canal.

Tout au long de l'année 2012, le Campus Condorcet a participé aux différentes séances du Comité de pilotage tenues sous la présidence du préfet de Région et du président de la Communauté d'agglomération. Plaine Commune a par ailleurs associé le Campus aux travaux d'élaboration d'une convention pour la qualité du logement étudiant, ainsi qu'aux études conduites par ses soins sur le développement des résidences étudiantes sur le territoire.

La concertation avec les collectivités territoriales

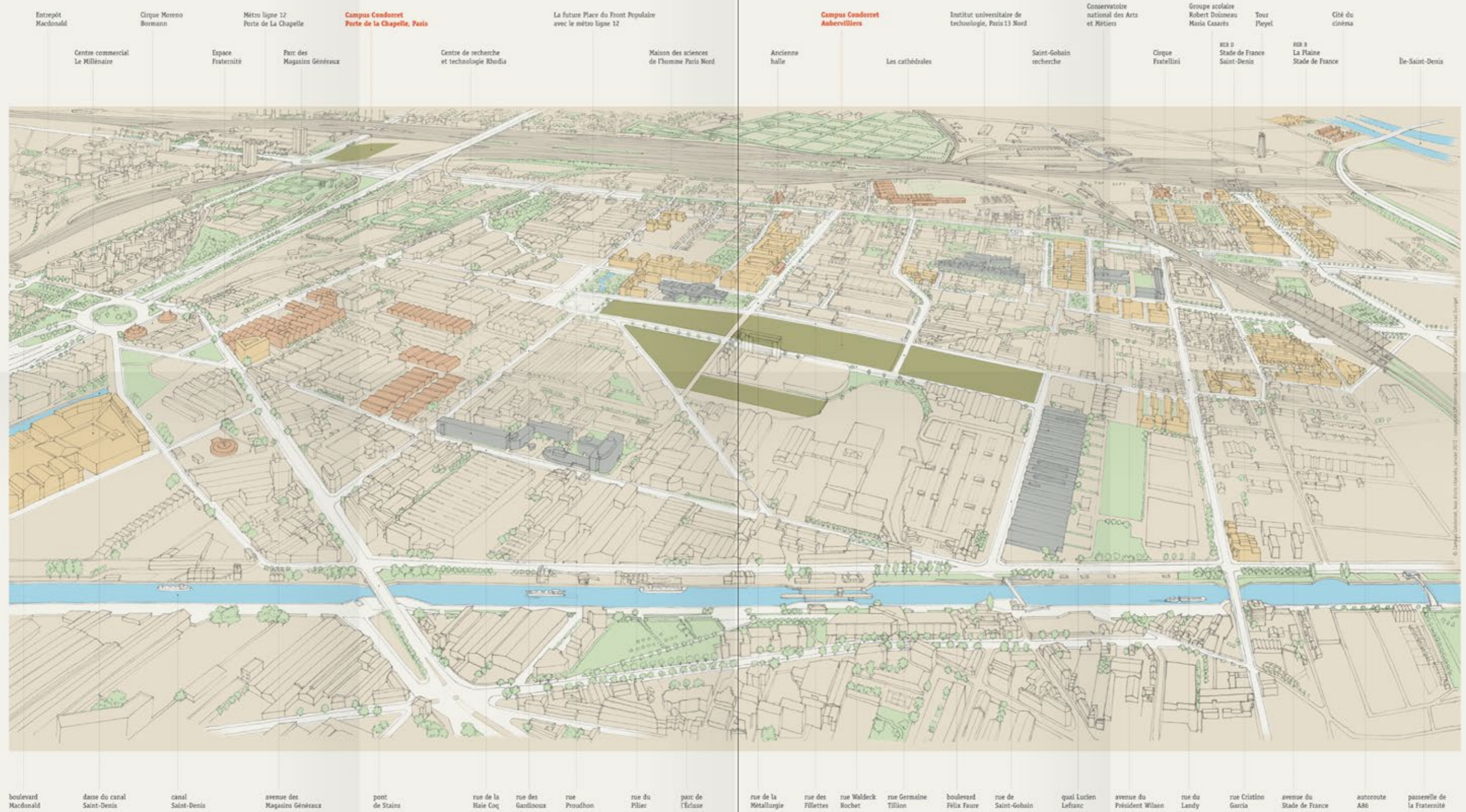
À une échelle géographique plus fine, des ateliers urbains ont réuni les collectivités territoriales et l'EPCS autour de l'élaboration d'une charte urbaine dont le texte a été, pour l'essentiel, rédigé dès la fin mai 2012. La finalisation de ce document s'est poursuivie pendant les derniers mois de l'année, en vue d'une signature en 2013 par la Communauté d'agglomération, la Ville d'Aubervilliers, la Ville de Saint-Denis et l'EPCS. La charte dégage les grands principes d'ancrage territorial du Campus, dont chacun attend qu'il contribue fortement à l'identité et à l'animation de la partie de la Plaine Saint-Denis sur laquelle il prend place. Elle aborde plusieurs thématiques, notamment l'évolution des voies publiques, la qualité architecturale, les questions environnementales et la problématique du logement des étudiants et des personnels. Il a en outre été convenu que ce document serait évolutif, dans le cadre d'une concertation à maintenir entre l'EPCS et les collectivités.

Le développement du maillage des transports publics

En décembre 2012, l'arrivée de la ligne 12 du métro place du Front populaire, ainsi que l'inauguration du tramway T3 porte de La Chapelle, ont constitué deux événements d'importance majeure pour la crédibilité du projet de Campus et pour le bon fonctionnement futur de celui-ci. Cette tendance très favorable devrait être confortée par le lancement, à l'initiative du STIF, des études sur le tram Y qui assurera une liaison directe entre le Campus et l'Université Paris 13 Nord, améliorera la liaison avec l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis et les Archives nationales, et enfin reliera le Campus à la gare multimodale Rosa Parks située à Paris, à la limite du 18^e et du 19^e arrondissements.

CAMPUS CONDORCET Paris-Aubervilliers
Cité des humanités et des sciences sociales

Les deux sites du Campus
et leur environnement immédiat



www.campus-condorcet.fr

La bibliothèque

L'équipe de préfiguration de la bibliothèque a été significativement renforcée, tout en restant en deçà des effectifs jugés nécessaires en 2009 par l'Inspection générale des bibliothèques. Parallèlement, de nombreuses réunions avec la Région Île-de-France ont permis d'engager la programmation du futur bâtiment.

Le renforcement de l'équipe projet

La FMSH a mis à disposition de l'EPCS, à partir de janvier 2012, cinq agents à tiers-temps. Cette décision a considérablement renforcé l'équipe chargée de la réalisation de la bibliothèque, tout en confortant la démarche participative sur laquelle se bâtit le projet. Elle a, en effet, permis à des personnels appartenant à une bibliothèque d'un membre fondateur de travailler directement, très en amont du déménagement, à la fabrication du Grand Équipement Documentaire.

Cette démarche a retenu l'attention des autres membres fondateurs, notamment l'Université Paris 8 Vincennes-Saint Denis qui, fin 2012, a fait part de sa volonté de mettre à disposition un personnel à temps partiel. L'Université Sorbonne nouvelle Paris 3 a également exprimé son intérêt.

En outre, comme cela été précédemment rappelé, un conservateur a été affecté par le ministère à l'EPHE, pour le projet de campus, et aussitôt mis à disposition de l'EPCS. Cet agent a été chargé de piloter le chantier relatif aux collections, qui revêt une importance essentielle pour le succès du projet.

En dépit de ses apports, les effectifs de l'équipe projet restaient, au 31 décembre 2012, très en deçà de ceux préconisés par l'Inspection générale des Bibliothèques dans son rapport de 2009 relatif au Grand Équipement Documentaire. L'EPCS a poursuivi et poursuivra ses instances pour obtenir les agents qui lui font encore défaut et qui, compte tenu de l'avancement du chantier bâtiminaire, deviennent chaque jour plus nécessaires.

Le Groupe de travail Grand Équipement Documentaire

On a évoqué plus haut la composition de ce groupe (GT GED), qui accompagne depuis l'origine le projet de bibliothèque, ainsi que le rythme de ses réunions. Les principaux sujets sur lesquels il a été amené à débattre et à se prononcer en 2012 sont :

- les compléments à la cartographie des collections (thèses, tirés à part, catalogues locaux et nationaux des bibliothèques) ;
- l'organisation des collections (libre accès et réserve ; définition du doublon) ;
- la programmation du bâtiment à réaliser par la Région Île-de-France (question du libre accès, salle d'actualité, automatisation, définition des espaces professionnels, etc.) ;
- les liens entre documentation et recherche (comment les construire et les rendre pérennes) ;
- la politique d'acquisition à élaborer, à partir d'un examen des acquisitions 2010 dans les bibliothèques, avec à l'appui un exercice de comparaison des acquisitions dans trois structures ;
- les éléments de fonctionnement de la future bibliothèque (carte unique, fonctionnement de l'équipe, emplois étudiants, mobiliers) ;
- le nom de la future bibliothèque.

Les chantiers en cours

La cartographie des collections

La cartographie des collections est le premier chantier lancé par l'EPCS, ce dès 2010 : il concerne l'ensemble des collections, physiques et numériques (imprimés, documents d'archives, thèses, tirés à part, photographies, films, diapositives, fichiers, etc.). L'objectif est triple : réaliser la localisation, la volumétrie et la description des collections. La cartographie évoluera au fil du chantier grâce à la mise à jour qui sera régulièrement effectuée par les établissements. Elle s'enrichira également au fil des besoins avec, par exemple, le recensement des systèmes de cotation. La cartographie constitue l'outil central du chantier des collections. En particulier, elle est indispensable pour alimenter la réflexion sur leur déploiement dans le futur bâtiment.

Le Catalogue Collectif Universitaire

Validé le 17 juin 2012 par le conseil d'administration de l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES), le déploiement du Campus Condorcet dans le Catalogue Collectif Universitaire (SUDOC) permet d'organiser le travail de référencement des collections dans un contexte national qui facilitera l'échange et améliorera la visibilité des données. La première étape est la candidature de l'Institut du temps présent, une unité propre du CNRS, et la désignation d'un correspondant au sein de l'équipe de la bibliothèque. L'entrée des collections du Campus dans le SUDOC ouvre de nombreuses possibilités telles que le catalogage partagé, l'accès à des outils de gestion des collections, le prêt entre bibliothèques et la rétro conversion. Elle favorise le sentiment d'appartenance à une communauté, et enfin renforce la visibilité nationale et internationale des collections.

Le travail de programmation avec la Région Île-de-France

L'année 2012 a été rythmée par des réunions visant à définir le préprogramme de la bibliothèque et en particulier, la nature et la fonction des différents espaces, les liens entre eux, les enjeux numériques et environnementaux et les différentes interfaces à prendre en compte au sein du Campus, sur le territoire, et au niveau régional. Les réunions de ce comité technique ont associé les services techniques de la Région, l'équipe de programmation, l'EPCS, l'EPAURIF, la directrice de la bibliothèque de la FMSH et un représentant de l'Université Numérique en Région (UNR).

La participation au Groupe de travail Système de gestion de bibliothèque mutualisé

Réunissant une quinzaine d'établissements, le Groupe de travail Système de gestion de Bibliothèque Mutualisé (SGBM), piloté par l'ABES, a travaillé entre juillet et décembre 2012, sur la définition de besoins communs en termes d'outils de gestion de bibliothèque. La question du système de gestion des collections et des services de la future bibliothèque étant centrale, l'EPCS a sollicité son admission au sein du groupe de travail. À l'issue des travaux de ce groupe, l'EPCS décidera en 2013 de son éventuelle entrée dans la phase pilote qui consistera à élaborer le programme fonctionnel d'un marché destiné à retenir un outil commun pour la gestion des bibliothèques à l'échelle nationale.

La bibliothèque en 2012 en quelques dates clés

JANVIER

Arrivée dans l'équipe projet de Palmira de Sousa, chargée de mission conservation et numérisation, de Sophia Cagnolo, Jeanne Longevialle, Fabrice Mouillot et Florence Rouiller, chargés de mission collections et politique documentaire.

MARS

Arrivée dans le cercle des bibliothèques concourant au projet, de la bibliothèque Pierre Monbeig, Université Sorbonne nouvelle Paris 3, IHEAL.

AVRIL

Attribution par la Région Île-de-France du marché pour la programmation technique et détaillée de la bibliothèque au groupement « Véronique Lancelin-Tribu-Mdetc-Serda » (marché publié le 17 janvier 2012 par la Région-Île-de-France).

MARS - MAI

Rencontres avec les unités de recherche apportant en première phase leurs bibliothèques

MAI

Réunion du premier comité technique avec la Région et l'équipe de programmation.

JUIN

Entrée du Campus dans le Catalogue Collectif Universitaire SUDOC piloté par l'ABES.

JUILLET

Première réunion du groupe de travail SGBM - système de gestion de bibliothèque mutualisé.

SEPTEMBRE

Fortunée Sellam, conservatrice de bibliothèque rejoint l'équipe projet comme adjointe, chargée de mission collections.

La communication

En 2012 comme les années précédentes, l'EPCS s'est donné pour priorité d'expliquer les grandes étapes du projet de campus et d'en asseoir l'identité et l'image auprès des différents publics.

La communication institutionnelle

Doté d'une charte d'identité visuelle depuis 2011, l'EPCS met en place progressivement sa marque. Grâce à différents médias – imprimés et en ligne – il dispose désormais de plusieurs supports adaptés à la nature des messages à diffuser.

Les documents de portée générale

En 2012, une brochure de présentation du projet a été conçue à l'intention, principalement, des partenaires institutionnels. La concertation publique a, pour sa part, fait l'objet d'un bilan diffusé début 2012. Sur un autre plan, l'EPCS a été sollicité par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour contribuer à l'ouvrage « Vers de nouveaux campus », sous forme d'un chapitre consacré à l'identité du Campus Condorcet. Cette publication est sortie des presses en octobre 2012. Le chapitre relatif au projet Condorcet occupe les p. 42 à 47.

La lettre d'information

La lettre d'information électronique, désormais publiée à un rythme mensuel, est adressée à près de 900 contacts contre 450 en 2011. Elle informe sur l'avancement du projet de campus et sur les activités de coopération scientifique et de diffusion des savoirs.

Les représentations du Campus dans son territoire

En 2011, à l'occasion de la démarche de concertation publique, l'établissement avait confié à un architecte dessinateur, Luc Guinguet, la représentation graphique du Campus dans le territoire du Nord-Est parisien. En 2012, une nouvelle représentation a été réalisée, cette fois à l'échelle du quartier de La Plaine. Elle a été utilisée pour la carte de vœux 2012 de l'EPCS.

Les Conférences Campus Condorcet

On reviendra plus loin sur les thèmes et le fonctionnement de ces conférences. Le dispositif de communication qui leur est attaché comprend un programme détaillé complété d'une bibliographie par conférence, accompagné d'une affiche et d'un panneau mobile (80 x 200 cm) qui prend place à l'entrée des salles où sont données les conférences. L'EPCS a commandé à l'atelier LM communiquer une illustration sur le thème retenu pour 2012 : « L'image en danger ». Le registre graphique utilisé à cette occasion s'inspire des dessins de presse, tout en restant en cohérence avec l'identité visuelle du Campus.

Le programme imprimé en 16 000 exemplaires est largement diffusé auprès des établissements et organismes fondateurs du Campus, des collectivités territoriales et d'un certain nombre de relais sur le territoire (médiathèques, bibliothèques, associations etc.).

Les Promenades urbaines

À la suite du succès des deux premières Promenades urbaines organisées dans le cadre de la concertation publique en 2011, le Campus a souhaité pérenniser ce dispositif. En partenariat avec l'association Promenades urbaines, deux parcours ont été organisés en juin et octobre 2012. Le premier a été consacré à « L'Histoire d'un territoire en transformation » et le second aux « Lieux du savoir en Plaine Saint-Denis ». Une centaine de personnes, constituées pour moitié du public habituel de l'association et pour l'autre de personnels des membres fondateurs, a suivi les promenades conçues et commentées par l'architecte Lisadie Dutilleux. Marc César, historien, enseignant à l'Université Paris 13 Nord et des représentants de la Communauté d'agglomération Plaine Commune ont également participé à l'animation des visites.

Un dépliant de visite a été conçu pour être remis au public des Promenades urbaines. Il répond à un double objectif : présenter le parcours en décrivant chaque point d'intérêt, et expliquer de façon plus générale les ambitions du projet de campus.

Le site internet

La fréquentation du site internet a continué de croître au cours de l'année 2012, pour atteindre une moyenne de 2 600 visiteurs par mois, avec des pointes jusqu'à plus de 4 400 visites en septembre.

La création d'une nouvelle rubrique « Le projet en marche » permet de suivre pas à pas l'actualité du projet immobilier et de mettre à disposition du public des documents de référence. Les actions de coopération scientifique, dont le nombre est croissant depuis 2011, sont désormais consultables à partir d'un moteur de recherche qui permet de sélectionner à la fois le type d'action (ateliers, journées de doctorants) et l'axe de recherche concerné. La rubrique « Le territoire » a été enrichie par une carte interactive qui permet de découvrir les environs du Campus à l'aide de deux parcours virtuels. Les points d'intérêts sont signalés et assortis de descriptions et de photos.

Les réseaux sociaux

Depuis fin 2011, le Campus Condorcet est doté de comptes Facebook et Twitter sur lesquels sont relayées principalement les informations concernant les activités de diffusion des savoirs et de coopération scientifique. La page Facebook compte 280 abonnés ; il en va de même pour Twitter.

Les relations avec la presse

Le projet de campus a fait l'objet d'un intérêt croissant de la part de la presse en 2012. De manière générale, le Campus a été cité très régulièrement dans la presse généraliste et spécialisée à l'occasion de reportages sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Il faut notamment mentionner le numéro spécial sur La Plaine de la revue Traits Urbains, publié en janvier 2012, qui contient une double page sur le Campus, ainsi que L'Express (n° 1 – 7 février), la revue du Grand Paris (mars), Le Moniteur (mai, novembre), le hors-série Archistorm (septembre) ou encore Le Nouvel Observateur (octobre).

La communication interne et l'accompagnement du changement

L'animation du réseau des communicants du Campus

On ne reviendra pas ici sur la composition et le rythme des réunions de ce réseau, qui ont été évoqués plus haut. Son objet est de partager l'information sur les étapes du projet de campus et de mettre en place des moyens de communication en vue de diffuser l'information dans les établissements et organismes fondateurs.

À cet effet, une lettre d'information est publiée depuis 2012 à un rythme bimestriel. Elle met à la disposition des membres du réseau des contenus facilement exploitables par les médias et supports de leurs établissements.

En outre, un atelier « Réseaux sociaux », mis en place en septembre 2011 pour partager les bonnes pratiques en ce domaine, s'est réuni à deux reprises. Il est animé par Nicolas de Lavergne, responsable de la communication et de l'innovation numériques à la FMSH.

L'objectif du groupe de travail est à terme de définir un dispositif d'accompagnement du changement qui se déploiera au rythme du calendrier de réalisation du projet. Les responsables de communication constituent dans cette perspective des acteurs clés, qui devront et pourront contribuer à faciliter l'arrivée des équipes sur le Campus.

Les Promenades urbaines

Cette initiative (voir *supra*) est également destinée à faire découvrir le territoire aux personnels des établissements fondateurs du Campus. Près de 70 personnes appartenant à ces établissements ont participé aux visites organisées en juin et octobre 2012.

L'intranet

L'établissement public a poursuivi le développement de son site intranet qui permet à la fois de réunir la documentation de référence sur le projet, mais aussi de mettre à disposition des espaces de travail collaboratif destinés à l'équipe projet et aux groupes de travail GED, numérique, et au réseau des communicants.

La diffusion des savoirs

Les actions de diffusion des savoirs vers un large public ont poursuivi leur essor. Deux cycles de Conférences Campus Condorcet se sont succédé à Aubervilliers et les partenariats se sont renforcés avec Savante Banlieue et Universcience.

Ces actions créent des moments privilégiés – à la fois de convivialité et de proximité – qui permettent de partager les objectifs et les enjeux du Campus avec les riverains et les acteurs de la cité. Ainsi, avant même le premier coup de pioche, l'identité du Campus prend peu à peu corps dans l'imaginaire collectif.

Les Conférences Campus Condorcet

Lancées en juin 2010, les Conférences Campus Condorcet procèdent de la volonté d'ouverture des membres fondateurs sur le territoire. Elles ont également pour but de faire vivre le Campus avant son ouverture.

En accès libre, les Conférences, dont la programmation est définie par le conseil scientifique de l'EPCS, sont destinées à un large public, curieux d'apprendre tout au long de la vie. Elles abordent des thèmes de portée générale, relevant du domaine des sciences humaines et sociales et d'autres sciences. Elles contribuent ainsi à promouvoir la culture scientifique et, plus spécifiquement, à faire connaître les travaux de recherche des enseignants-chercheurs et chercheurs des établissements fondateurs du Campus. Le public est constitué principalement d'habitants des villes d'Aubervilliers et de Saint-Denis et du Nord parisien (18^e et 19^e arrondissements).

La Ville d'Aubervilliers avait proposé en 2011 à l'EPCS de prendre le relais des « Lundis du Collège de France », présents depuis 2006 au Théâtre de la Commune et au Lycée Le Corbusier. Sur ces nouveaux sites, les Conférences Campus Condorcet bénéficient d'un public fidèle d'une centaine de personnes en moyenne par conférence.

Le cycle 2011-2012 : « La mesure du temps »

Un cycle annuel de huit conférences sur « La mesure du temps » a été donné de septembre 2011 à juin 2012 au théâtre de la Commune et au Lycée Le Corbusier. Ce programme a permis de porter un regard historique et comparatif sur les énigmes que le temps et sa mesure ne cessent de poser aux hommes et aux sociétés. Huit conférenciers ont fait découvrir au public une grande variété de débats et de situations, depuis la Mésopotamie ancienne jusqu'aux discussions actuelles sur le Temps Atomique International, en passant par les calendriers des civilisations précolombiennes et la détermination de la fête mobile de Pâques pour les chrétiens.

Le cycle 2012-2013 : « L'image en danger : destruction, censure, manipulation »

Le programme 2012-2013 est consacré à « L'image en danger : destruction, censure, manipulation ». Dix conférences parcourent largement les temps, les continents et les disciplines, et permettent au public de nourrir librement sa réflexion sur un sujet essentiel – celui des rapports des sociétés et des pouvoirs à l'image. Pour éclairer ces questions, une dizaine de conférenciers présentent en alternance des situations historiques de « mise en danger » des images (iconoclasme byzantin, Réforme protestante, condamnation de l'« Art dégénéré » sous le nazisme, etc.) et quelques-uns des nouveaux défis – techniques, esthétiques, politiques – auxquels les images doivent faire face à l'ère du numérique et de la toile mondialisée. Deux classes du Lycée Le Corbusier ont participé avec leurs professeurs à la conférence sur « L'art dégénéré sous le nazisme » donnée par Éric Michaud, directeur d'études à l'EHESS.

La diffusion des conférences

Les Conférences Campus Condorcet sont enregistrées et montées par le service audiovisuel de la Ville d'Aubervilliers (CICA). Elles sont ensuite disponibles sur le site internet du Campus, mais également sur le portail Canal U, la vidéothèque numérique de l'enseignement supérieur et depuis 2012 sur France culture plus, le Web média des étudiants de France Culture.

Les partenaires

Les Conférences sont soutenues par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la Ville de Paris, le Conseil régional d'Île-de-France, la Communauté d'agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers.

Elles ont aussi pour partenaires le Théâtre de la Commune et le Lycée Le Corbusier à Aubervilliers, qui les accueillent. Le Pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis Île-de-France programme des concerts et des interventions artistiques qui sont donnés par ses étudiants à l'issue de chaque conférence. France Culture est le partenaire média des Conférences Campus Condorcet.

Annexe 5 : La programmation des Conférences Campus Condorcet 2011-2012 et 2012-2013.

Terrains de recherche, les Petites œuvres multimédias

L'EPCS et le CNRS images ont lancé en 2012 la coproduction d'une série multimédia intitulée « Terrains de recherche ». L'objectif est de faire connaître à un large public, sous un format facilement accessible, les figures, les méthodes et les enjeux de la recherche en sciences humaines. Chaque portrait prend la forme d'un diaporama de 5', accompagné par les propos du chercheur. Le premier portrait présente Pierre-Olivier Dittmar, historien médiéviste, ingénieur d'études à l'EHESS. Le second présentera Anne-Marie Turcan, historienne et philologue, et responsable scientifique du projet Biblissima. Deux autres portraits seront réalisés en 2013 avant une première diffusion publique. Ces petites œuvres multimédias (POM) sont destinées à être largement diffusées sur le web du Campus Condorcet et des membres fondateurs.

Le design de l'habillage, qui donnera une identité visuelle distincte à la série « Terrains de recherche », a été confié à l'atelier LM communiquer et la composition musicale a été créée par Thomas Huguet.

Les actions en partenariat

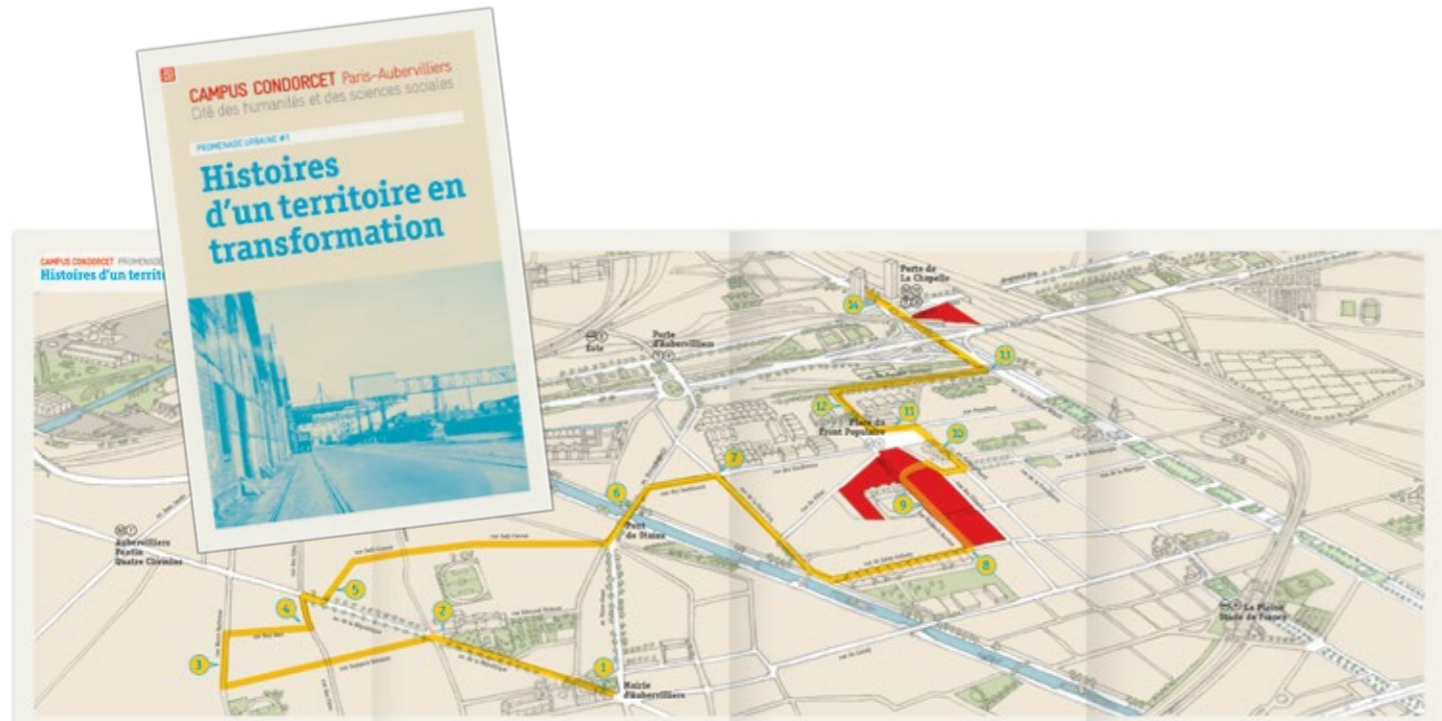
Savante Banlieue

Depuis 2010, le Campus est partenaire de Savante banlieue, manifestation de culture scientifique et technique organisée annuellement par la Communauté d'agglomération Plaine Commune.

La douzième édition a été consacrée au thème de l'énergie, de l'environnement et de la santé. Dans ce cadre, le 11 octobre 2012, le docteur Serge Herberg, directeur de l'Unité de recherche en épidémiologie nutritionnelle de l'Université Paris 13 Nord, a donné une Conférence Campus Condorcet sur « Les habitudes alimentaires et votre santé ». Plus de 300 personnes ont suivi cette conférence, qui a été donnée sur le campus de l'Université Paris 13 Nord à Bobigny.

Universcience

Le Campus Condorcet a été partenaire du colloque international sur la sécurité alimentaire mondiale « La fin de la faim en 2050 ? Sans tabous, ni verrous » organisé les 12 et 13 mai 2012 à la Cité des sciences et de l'industrie (Paris 19^e arrondissement). Henri Léridon, démographe (INED), a représenté le Campus Condorcet dans le comité scientifique de cette manifestation. La directrice de la communication du Campus a, en outre, été associée à l'équipe projet. L'originalité du colloque a notamment tenu à la participation de lycéens et d'étudiants qui ont été associés dès novembre 2010 à sa préparation. Les établissements fondateurs du Campus ont été représentés par des étudiants de licence d'économie de l'Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne, encadrés par Élisabeth Cudeville, économiste. Au côté d'étudiants de Sciences po, d'AgroParisTech et de lycéens du Lycée Le Corbusier, ils ont proposé des scénarios alimentaires et des recommandations aux experts devant un parterre de 400 personnes.



CAMPUS CONDORCET Paris-Aubervilliers
Cité des humanités et des sciences sociales

PROMENADE URBAINE #1
Histoires d'un territoire en transformation

Le centre ville
1. Rue de Valenciennes, avenue de la République, Aubervilliers. Ajouté au tissu des grandes constructions de première époque construite au centre ville, qui sont souvent aspects, à grande échelle, de la ville industrielle. Aubervilliers est devenue une ville industrielle à part entière au XIX^e siècle. Sa vocation a été renforcée au cours de premières opérations d'aménagement et d'une rapide densification. Il faut aujourd'hui l'ajout d'un grand projet de renouvellement urbain pour donner l'habitabilité souhaitée.

La manufacture d'Allemettes et l'usine de Films amateurs
2. Rue de Valenciennes, Aubervilliers. Après avoir accueilli la Documentation Française, cette ancienne usine d'Allemettes de 1877 a été réhabilitée à l'usage de nouvelle école d'Europe. Michel Guyot, architecte, y a installé une usine à films. Ses réalisations ont une valeur à la fois artistique et culturelle. Cette reconversion est à l'image de la vocation de la ville d'Aubervilliers : l'appuyer sur son patrimoine pour impulser au territoire une nouvelle dynamique.

Le quartier Paul-Bert
4. Avenue de la République, Aubervilliers. Le quartier Paul-Bert a vu naître en 1945 une cité ouvrière de Jack Bédou, avec son adjoint à l'habitation et à la culture, René Albert. Le quartier a été construit dans l'urgence suite aux destructions de la Seconde Guerre mondiale. Il a été construit par le Groupe Condorcet, une association de travailleurs sociaux et d'habitants, qui a permis de construire des logements et d'équipement social. Le quartier Paul-Bert a été construit en 1945, avec l'implication de personnes impliquées dans un parcours agricole en tant que travailleurs sociaux. Dans les années 1950, il a été construit par le Groupe Condorcet, une association de travailleurs sociaux et d'habitants, qui a permis de construire des logements et d'équipement social. Le quartier Paul-Bert a été construit en 1945, avec l'implication de personnes impliquées dans un parcours agricole en tant que travailleurs sociaux. Dans les années 1950, il a été construit par le Groupe Condorcet, une association de travailleurs sociaux et d'habitants, qui a permis de construire des logements et d'équipement social.

Le quartier des grossistes
7. Rue de Valenciennes, Aubervilliers. À proximité des usines d'Allemettes et Magasin Général de Paris, s'est développé une importante plate-forme de grossistes. Les grossistes ont été regroupés dans l'ancien quartier de la rue Waldeck-Rochet. Des rues entières ont été reconstruites à la suite de la guerre de production industrielle la plus spécialisée de France. Dans les années 1950, il a été construit par le Groupe Condorcet, une association de travailleurs sociaux et d'habitants, qui a permis de construire des logements et d'équipement social. Le quartier des grossistes a été construit en 1945, avec l'implication de personnes impliquées dans un parcours agricole en tant que travailleurs sociaux. Dans les années 1950, il a été construit par le Groupe Condorcet, une association de travailleurs sociaux et d'habitants, qui a permis de construire des logements et d'équipement social.

La rue Waldeck-Rochet, le cœur de La Plaine
8. Rue de Valenciennes, Aubervilliers. Au début des années 1980, les communes d'Aubervilliers et de Saint-Denis ont engagé une réflexion autour de la Plaine Saint-Denis, progressivement délimitée par les industries. Les deux communes ont permis l'émergence d'un projet urbain pour La Plaine le projet Magasin Général qui a permis d'installer la reconversion d'un ancien site industriel délaissé et d'accueillir par des filières et infrastructures de logement. De nouvelles propositions de développement de la zone ont été élaborées, qui ont permis de reconstruire des logements et d'équipement social. Le quartier des grossistes a été construit en 1945, avec l'implication de personnes impliquées dans un parcours agricole en tant que travailleurs sociaux. Dans les années 1950, il a été construit par le Groupe Condorcet, une association de travailleurs sociaux et d'habitants, qui a permis de construire des logements et d'équipement social.

La Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord
10. Rue de Valenciennes, Aubervilliers. La Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord, a été créée à Saint-Denis en 2001. Elle est le résultat d'un projet de coopération internationale entre la France et les universités de Paris 13, de la rue de Valenciennes et de la rue de Valenciennes. Elle a permis de reconstruire des logements et d'équipement social. Le quartier des grossistes a été construit en 1945, avec l'implication de personnes impliquées dans un parcours agricole en tant que travailleurs sociaux. Dans les années 1950, il a été construit par le Groupe Condorcet, une association de travailleurs sociaux et d'habitants, qui a permis de construire des logements et d'équipement social.

Les EMGP
11. Rue de Valenciennes, Aubervilliers. Créée en 1980, la Compagnie des Entrepreneurs et Magasin Général de Paris Nord, a été créée à Saint-Denis en 2001. Elle est le résultat d'un projet de coopération internationale entre la France et les universités de Paris 13, de la rue de Valenciennes et de la rue de Valenciennes. Elle a permis de reconstruire des logements et d'équipement social. Le quartier des grossistes a été construit en 1945, avec l'implication de personnes impliquées dans un parcours agricole en tant que travailleurs sociaux. Dans les années 1950, il a été construit par le Groupe Condorcet, une association de travailleurs sociaux et d'habitants, qui a permis de construire des logements et d'équipement social.

La porte La Chapelle
14. Rue de Valenciennes, Aubervilliers. La porte La Chapelle, centre historique de France, est marquée par la présence de son légendement et par sa collection de livres. Elle a permis de reconstruire des logements et d'équipement social. Le quartier des grossistes a été construit en 1945, avec l'implication de personnes impliquées dans un parcours agricole en tant que travailleurs sociaux. Dans les années 1950, il a été construit par le Groupe Condorcet, une association de travailleurs sociaux et d'habitants, qui a permis de construire des logements et d'équipement social.

La place du Front Populaire
15. Rue de Valenciennes, Aubervilliers. La place du Front Populaire, a été créée à Saint-Denis en 2001. Elle est le résultat d'un projet de coopération internationale entre la France et les universités de Paris 13, de la rue de Valenciennes et de la rue de Valenciennes. Elle a permis de reconstruire des logements et d'équipement social. Le quartier des grossistes a été construit en 1945, avec l'implication de personnes impliquées dans un parcours agricole en tant que travailleurs sociaux. Dans les années 1950, il a été construit par le Groupe Condorcet, une association de travailleurs sociaux et d'habitants, qui a permis de construire des logements et d'équipement social.

La couverture de l'autoroute A1
16. Rue de Valenciennes, Aubervilliers. En 1980, une fois l'autoroute A1 terminée, la Compagnie des Entrepreneurs et Magasin Général de Paris Nord, a été créée à Saint-Denis en 2001. Elle est le résultat d'un projet de coopération internationale entre la France et les universités de Paris 13, de la rue de Valenciennes et de la rue de Valenciennes. Elle a permis de reconstruire des logements et d'équipement social. Le quartier des grossistes a été construit en 1945, avec l'implication de personnes impliquées dans un parcours agricole en tant que travailleurs sociaux. Dans les années 1950, il a été construit par le Groupe Condorcet, une association de travailleurs sociaux et d'habitants, qui a permis de construire des logements et d'équipement social.

Les dépliants des promenades urbaines



CAMPUS CONDORCET Paris-Aubervilliers
Cité des humanités et des sciences sociales

PROMENADE URBAINE #2
Les lieux du savoir en Plaine Saint-Denis

La Plaine Stade de France
3. Rue de Valenciennes, Aubervilliers. La gare SNCF de La Plaine Stade de France a été inaugurée en 1998, pour la coupe du monde de football. Elle a permis de reconstruire des logements et d'équipement social. Le quartier des grossistes a été construit en 1945, avec l'implication de personnes impliquées dans un parcours agricole en tant que travailleurs sociaux. Dans les années 1950, il a été construit par le Groupe Condorcet, une association de travailleurs sociaux et d'habitants, qui a permis de construire des logements et d'équipement social.

Le Conservatoire national des arts et métiers
5. Rue de Valenciennes, Aubervilliers. Le Conservatoire national des arts et métiers, a été créé à Saint-Denis en 2001. Elle est le résultat d'un projet de coopération internationale entre la France et les universités de Paris 13, de la rue de Valenciennes et de la rue de Valenciennes. Elle a permis de reconstruire des logements et d'équipement social. Le quartier des grossistes a été construit en 1945, avec l'implication de personnes impliquées dans un parcours agricole en tant que travailleurs sociaux. Dans les années 1950, il a été construit par le Groupe Condorcet, une association de travailleurs sociaux et d'habitants, qui a permis de construire des logements et d'équipement social.

Le quartier Cristiano Garcia
7. Rue de Valenciennes, Aubervilliers. Le quartier Cristiano Garcia, a été créé à Saint-Denis en 2001. Elle est le résultat d'un projet de coopération internationale entre la France et les universités de Paris 13, de la rue de Valenciennes et de la rue de Valenciennes. Elle a permis de reconstruire des logements et d'équipement social. Le quartier des grossistes a été construit en 1945, avec l'implication de personnes impliquées dans un parcours agricole en tant que travailleurs sociaux. Dans les années 1950, il a été construit par le Groupe Condorcet, une association de travailleurs sociaux et d'habitants, qui a permis de construire des logements et d'équipement social.

Saint Gobain Recherche
9. Rue de Valenciennes, Aubervilliers. La Société des Recherches de Saint Gobain Recherche, a été créée à Saint-Denis en 2001. Elle est le résultat d'un projet de coopération internationale entre la France et les universités de Paris 13, de la rue de Valenciennes et de la rue de Valenciennes. Elle a permis de reconstruire des logements et d'équipement social. Le quartier des grossistes a été construit en 1945, avec l'implication de personnes impliquées dans un parcours agricole en tant que travailleurs sociaux. Dans les années 1950, il a été construit par le Groupe Condorcet, une association de travailleurs sociaux et d'habitants, qui a permis de construire des logements et d'équipement social.

La ZAC Montjoie - l'Institut Universitaire Technologique de l'Université Paris 13 Nord
11. Rue de Valenciennes, Aubervilliers. La ZAC Montjoie, a été créée à Saint-Denis en 2001. Elle est le résultat d'un projet de coopération internationale entre la France et les universités de Paris 13, de la rue de Valenciennes et de la rue de Valenciennes. Elle a permis de reconstruire des logements et d'équipement social. Le quartier des grossistes a été construit en 1945, avec l'implication de personnes impliquées dans un parcours agricole en tant que travailleurs sociaux. Dans les années 1950, il a été construit par le Groupe Condorcet, une association de travailleurs sociaux et d'habitants, qui a permis de construire des logements et d'équipement social.

La rue Waldeck-Rochet, au cœur de La Plaine
13. Rue de Valenciennes, Aubervilliers. Au début des années 1980, les communes d'Aubervilliers et de Saint-Denis ont engagé une réflexion autour de la Plaine Saint-Denis, progressivement délimitée par les industries. Les deux communes ont permis l'émergence d'un projet urbain pour La Plaine le projet Magasin Général qui a permis d'installer la reconversion d'un ancien site industriel délaissé et d'accueillir par des filières et infrastructures de logement. De nouvelles propositions de développement de la zone ont été élaborées, qui ont permis de reconstruire des logements et d'équipement social. Le quartier des grossistes a été construit en 1945, avec l'implication de personnes impliquées dans un parcours agricole en tant que travailleurs sociaux. Dans les années 1950, il a été construit par le Groupe Condorcet, une association de travailleurs sociaux et d'habitants, qui a permis de construire des logements et d'équipement social.

Les Entrepôts et Magasins Généraux de Paris, EMGP
15. Rue de Valenciennes, Aubervilliers. Créée en 1980, la Compagnie des Entrepreneurs et Magasin Général de Paris Nord, a été créée à Saint-Denis en 2001. Elle est le résultat d'un projet de coopération internationale entre la France et les universités de Paris 13, de la rue de Valenciennes et de la rue de Valenciennes. Elle a permis de reconstruire des logements et d'équipement social. Le quartier des grossistes a été construit en 1945, avec l'implication de personnes impliquées dans un parcours agricole en tant que travailleurs sociaux. Dans les années 1950, il a été construit par le Groupe Condorcet, une association de travailleurs sociaux et d'habitants, qui a permis de construire des logements et d'équipement social.

Le secteur des grossistes
16. Rue de Valenciennes, Aubervilliers. À proximité des usines d'Allemettes et Magasin Général de Paris, s'est développé une importante plate-forme de grossistes. Les grossistes ont été regroupés dans l'ancien quartier de la rue Waldeck-Rochet. Des rues entières ont été reconstruites à la suite de la guerre de production industrielle la plus spécialisée de France. Dans les années 1950, il a été construit par le Groupe Condorcet, une association de travailleurs sociaux et d'habitants, qui a permis de construire des logements et d'équipement social. Le quartier des grossistes a été construit en 1945, avec l'implication de personnes impliquées dans un parcours agricole en tant que travailleurs sociaux. Dans les années 1950, il a été construit par le Groupe Condorcet, une association de travailleurs sociaux et d'habitants, qui a permis de construire des logements et d'équipement social.



Des extraits de la série « Terrains de recherche »

Annexes

Annexe 1 Les statuts de l'EPCS Campus Condorcet

Les statuts

Décret n° 2012-286 du 28 février 2012

Chapitre I^{er} Dispositions générales

Article 1^{er}

Il est créé un établissement public de coopération scientifique régi par les articles L. 344-1 et L. 344-4 à L. 344-10 du code de la recherche et par les présents statuts. Cet établissement est dénommé « Campus Condorcet », désigné ci-après « l'Établissement public ».

Son siège est fixé sur le territoire de la communauté d'agglomération Plaine Commune. Il peut être transféré en tout lieu par décision du conseil d'administration.

Article 2

Au moment de la création de l'Établissement public, ses membres fondateurs sont :

- le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) ;
- l'École nationale des Chartes (ENC) ;
- l'École pratique des hautes études (EPHE) ;
- la Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH) ;
- l'Institut national d'études démographiques (INED) ;
- l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (PARIS 1) ;
- l'Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis (PARIS 8) ;
- l'Université Paris 13 Nord (PARIS 13).

Article 3

L'Établissement public a pour mission :

§ I

- la coopération scientifique entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organismes de recherche présents, en tout ou partie, sur le Campus qui sera créé à Paris et à Aubervilliers ;
- le soutien aux programmes de recherche, de formation et de formation tout au long de la vie des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des organismes de recherche, membres de l'Établissement public ;
- l'appui aux politiques d'innovation et de valorisation de la recherche des membres de l'Établissement public ;
- la mise à disposition des chercheurs et des étudiants fréquentant le campus de conditions de vie et de travail à la hauteur des normes internationales ;
- le soutien aux échanges internationaux d'étudiants, enseignants, chercheurs, post-doctorants et usagers des établissements implantés sur le Campus Condorcet ;
- la gestion de l'identité, la promotion de l'image et la mise en oeuvre de la politique de communication du Campus Condorcet ;
- l'organisation et l'animation de la concertation entre les établissements membres en ce qui concerne leurs relations avec l'État, les collectivités territoriales,

les organismes de recherche et les autres partenaires institutionnels, s'agissant du Campus Condorcet ;

- les relations et le développement de coopérations avec les partenaires économiques, notamment ceux implantés sur les territoires de la Ville de Paris et de la Communauté d'agglomération Plaine Commune.

§ II

- la conception, la réalisation, le financement, l'exploitation, la maintenance et la valorisation des constructions universitaires et des équipements constitutifs du Campus Condorcet. À ce titre, il pilote, coordonne, met en oeuvre et suit des programmes immobiliers et des opérations particulières, notamment de l'« Opération Campus » ;
- l'élaboration d'une stratégie d'ensemble concernant les implantations immobilières sur le Campus Condorcet, qui seront propriété de l'Établissement public ou lui seront affectées pour les besoins du projet du Campus Condorcet, ou qui seront mises à sa disposition par l'État, les établissements ou organismes membres ;
- la constitution d'un patrimoine foncier et immobilier par tout mode d'attribution prévu par les lois et règlements en vigueur – notamment apport, dotation, transfert, affectation ou mise à disposition – ou par tout mode d'acquisition – amiable, préemption ou expropriation – utile à la réalisation du projet du Campus Condorcet ;

À ces fins, l'Établissement public peut :

- conclure toute convention pour l'utilisation des espaces susceptibles d'accueillir des manifestations scientifiques et culturelles ;
- conclure tout accord, contrat et convention avec d'autres personnes morales de droit public ou de droit privé ;
- réaliser toute opération de valorisation à titre onéreux ou gratuit, notamment par la création, la gestion ou la concession d'installations ou d'espaces de toute nature ;
- prendre des participations et créer des filiales entrant dans les domaines d'activités de ses membres dans les conditions fixées par les articles 58 à 63 du décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies et dans la limite de ses ressources.

Plus généralement, l'Établissement public a vocation à mettre en œuvre des projets communs à tout ou partie de ses membres dans les domaines entrant dans leurs missions.

Chapitre II Organisation administrative

Article 4

L'Établissement public est dirigé par un président et administré par un conseil d'administration, assisté d'un conseil scientifique. Il peut organiser en son sein des services.

Le président est assisté d'un bureau et d'un directeur général.

Article 5

Le conseil d'administration élit en son sein le président, dont le mandat est fixé à cinq ans, renouvelable.

Le président est élu à la majorité des membres, sur proposition acquise à la majorité des deux tiers du collège des membres fondateurs.

Dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration, le président :

1. prépare les délibérations du conseil d'administration et en assure l'exécution ;
2. représente l'Établissement public en justice et dans tous les actes de la vie civile ;
3. prépare le budget et l'exécute ;
4. soumet le règlement intérieur de l'Établissement public à l'approbation du conseil d'administration et veille à sa mise en œuvre ;
5. a autorité sur l'ensemble des personnels de l'Établissement public ;
6. est ordonnateur des recettes et des dépenses de l'Établissement public ;
7. est responsable du bon fonctionnement de l'Établissement public, du respect de l'ordre et de la sécurité ;
8. procède aux nominations nécessaires au fonctionnement de l'Établissement public pour lesquelles aucune autre autorité n'a reçu pouvoir de nomination ;

9. signe les marchés, contrats, conventions et transactions autorisés par le conseil d'administration ;
10. rend compte au moins trois fois par an au conseil d'administration de l'exécution des décisions et de sa gestion.

Il peut déléguer sa signature au directeur général et aux personnels en fonction dans l'Établissement public.

Article 6

Le directeur général est nommé par le président après avis conforme du conseil d'administration selon les modalités définies par le règlement intérieur. Le directeur général assure, sous l'autorité du président, la direction administrative de l'Établissement public.

Article 7

Le conseil d'administration comprend :

1. les chefs d'établissement et d'organisme en exercice dans les établissements et organismes fondateurs, le président du CNRS pouvant désigner un représentant permanent ;
2. des personnalités qualifiées, en nombre égal à celui des membres fondateurs, désignées d'un commun accord par les membres cités à l'alinéa précédent ;
3. six représentants au plus des membres associés (s'il en existe) ;
4. deux à quatre représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs exerçant leurs fonctions au sein ou pour le compte d'un des établissements des membres fondateurs ;
5. deux à quatre représentants des autres personnels exerçant leurs fonctions au sein ou pour le compte d'un des établissements des membres fondateurs ;

6. Deux à quatre représentants des étudiants inscrits dans l'un des établissements fondateurs et accueillis dans une unité de recherche associant au moins l'un des membres fondateurs.

Le directeur général, l'agent comptable ainsi que toute personne dont le président souhaite recueillir l'avis assistent aux séances du conseil avec voix consultative.

Le recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités, assiste ou se fait représenter au conseil d'administration où il a voix consultative.

Le règlement intérieur fixe la composition du conseil d'administration conformément au dernier alinéa de l'article L. 344-7 du code de la recherche. Les membres mentionnés aux 3, 4, 5 et 6 sont désignés selon des modalités fixées par le règlement intérieur.

Article 8

Le mandat des membres mentionnés aux 2, 3, 4, 5 de l'article 7 est fixé à cinq ans, à l'exception du mandat des membres mentionnés au 6 qui est fixé à deux ans ; ces mandats sont renouvelables.

Les mandats courent à compter de la réunion du conseil d'administration qui aura élu le président.

Lorsqu'un membre du conseil d'administration, autre que ceux mentionnés au 1. de l'article 7, perd la qualité au titre de laquelle il a été élu ou lorsque son siège devient vacant à la suite de démission ou décès, il est pourvu à son remplacement pour la durée de mandat qui reste à courir. Le règlement intérieur de l'Établissement public prévoit les conditions de ce remplacement.

Article 9

Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'Établissement public. À ce titre, il délibère notamment sur :

1. les orientations générales de l'Établissement public et la mise en œuvre de ses missions ;
2. l'organisation générale et le fonctionnement de l'Établissement public, notamment la mise en place du conseil scientifique, la création et la suppression de services et programmes ;
3. le budget et ses modifications, le tableau des emplois financés par l'Établissement public, le compte financier et l'affectation des résultats ;
4. le règlement intérieur de l'Établissement public ;
5. les conditions générales d'emploi des personnels, et notamment des personnels contractuels ;
6. les actions en justice et les transactions ainsi que le recours à l'arbitrage en cas de litiges nés de l'exécution de contrats passés avec des organismes étrangers ;
7. les acquisitions, aliénations et échanges d'immeubles ;
8. les baux et locations d'immeubles ;
9. l'aliénation des biens mobiliers ;
10. l'acceptation des dons et legs ;
11. les marchés, contrats et conventions, y compris les contrats de partenariat ;
12. la participation à des organismes dotés de la personnalité morale, notamment par la prise de participation et la création de filiales ;
13. l'adhésion de nouveaux membres fondateurs ou associés dans les conditions prévues à l'article 10 ;
14. l'exclusion d'un membre fondateur ou associé dans les conditions prévues à l'article 10 ;
15. le rapport annuel d'activité de l'Établissement public.

Dans des limites qu'il détermine, le conseil d'administration peut déléguer au président les attributions mentionnées aux 6, 8 et 11 ci-dessus.

Le président peut toutefois recevoir délégation pour prendre les décisions modificatives des budgets :

- qui n'ont pas pour objet une augmentation des dépenses ou des virements de crédits entre les chapitres de fonctionnement, de personnel et d'investissement ;
- ou qui ont pour objet de permettre l'exécution de conventions, dans le respect de l'équilibre global.

Il rend compte, à la première séance du conseil, des décisions prises dans le cadre de ces différentes délégations.

Dans le cadre de ses compétences, le conseil peut créer toutes commissions utiles, dont il désigne les membres et définit les missions.

Le conseil d'administration peut proposer au ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche toute modification aux présents statuts.

Article 10

Le président convoque le conseil d'administration au moins trois fois par an. Il fixe l'ordre du jour de ses réunions. Le conseil d'administration peut, en outre, être convoqué à la demande d'au moins un tiers de ses membres sur un ordre du jour déterminé.

Lorsque le président ne peut présider une séance du conseil d'administration ou en cas de vacance des fonctions du président, le doyen d'âge des représentants des établissements mentionnés au 1. de l'article 7 le remplace.

Chaque membre du conseil d'administration dispose d'une voix au conseil.

Les membres du conseil d'administration peuvent donner procuration à un autre membre du conseil. Aucun membre ne peut détenir plus de deux procurations. Le conseil délibère valablement si la majorité des membres en exercice est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à l'ouverture de la séance, le conseil est à nouveau convoqué sur le même ordre du jour dans un délai de huit jours. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés, sauf en matière budgétaire, où la présence de la moitié des membres en exercice du conseil est requise.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents, représentés ou participant à la séance par des moyens de visioconférence ou de communication électronique permettant l'identification de ces membres et leur participation effective à une délibération collégiale, sauf en matière budgétaire où elles sont prises à la majorité de l'ensemble des membres, cette majorité devant inclure la majorité des membres représentant les fondateurs.

Toutefois, sont prises à l'unanimité des représentants des membres fondateurs et à la majorité des représentants des membres associés (s'il en existe) les décisions concernant :

- l'adhésion de nouveaux membres fondateurs ou associés et la fixation des conditions de ces adhésions ;
- l'exclusion d'un membre fondateur ou associé et la fixation des conditions de retrait, le membre concerné ne participant pas au vote ;

- l'adoption du règlement intérieur ;
- le transfert de lieu du siège social.

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires sans délai.

Article 11

Le conseil scientifique apporte au conseil d'administration une réflexion prospective à moyen et long terme sur les orientations de l'Établissement public en matière de coopération scientifique en donnant son avis sur les projets qui lui sont soumis.

Il est composé :

- d'un membre délégué par chaque membre fondateur qui ne peut être le chef d'établissement ;
- d'enseignants ou de chercheurs, français ou étrangers n'appartenant pas aux membres fondateurs, choisis par le conseil d'administration de l'Établissement public, sur proposition des membres visé à l'alinéa précédent, en nombre égal au nombre de membres fondateurs, dont au moins la moitié d'enseignants ou chercheurs étrangers.

La durée du mandat des membres du conseil scientifique est de cinq ans, renouvelable.

La composition, les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil scientifique sont définies par le règlement intérieur de l'Établissement public.

Article 12

Le bureau de l'Établissement public réunit autour du président l'ensemble des chefs des établissements et organismes membres fondateurs – ou, dans le cas du CNRS, le représentant permanent visé à l'article 7 –

et assiste le président dans la mise en oeuvre de la politique de l'Établissement public.

Ses attributions, la fréquence de ses réunions et ses modalités de fonctionnement sont définies par le règlement intérieur.

Article 13

Les frais de déplacement et de séjour des membres des conseils peuvent être remboursés dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Chapitre III Dispositions financières

Article 14

L'Établissement public est soumis au régime financier et comptable défini par le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 modifié relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux, les articles 151 à 189 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, ainsi qu'au contrôle financier *a posteriori* prévu par l'article L. 719-9 du code de l'éducation.

Article 15

Les recettes de l'Établissement public comprennent notamment :

1. les revenus de la dotation non consommable de 450 millions d'euros acquise au Campus Condorcet dans le cadre de l'« Opération campus » ;
2. une contribution financière annuelle apportée par chaque membre fondateur, arrêtée par le conseil d'administration en fonction d'une grille de répartition définie dans le règlement intérieur ;
3. les contributions de toute nature apportées par les membres fondateurs ou associés ;

4. les subventions, avances, fonds de concours et autres contributions accordées par l'État, les collectivités territoriales et tout organisme public ou privé ;

5. les ressources obtenues au titre de la participation de l'Établissement public à des programmes nationaux ou internationaux de recherche et de formation ;

6. le produit de la participation à la formation professionnelle de l'Établissement public ;

7. le produit des contrats de recherche ou de valorisation de la recherche de l'Établissement public, notamment les produits de l'exploitation de brevets et licences, selon des conditions définies dans le règlement intérieur ;

8. le produit des prestations de services de toutes natures ;

9. le produit des participations ;

10. les dons et legs ;

11. le produit de ses opérations de valorisation ;

12. le produit des concessions d'activités ;

13. le produit de placements ;

14. les recettes de parrainage et de mécénat ;

15. de manière générale, toutes autres recettes autorisées par les lois et règlements en vigueur.

Article 16

Les dépenses de l'Établissement public comprennent les charges d'investissement, d'équipement et de fonctionnement, la rémunération des titulaires des contrats de partenariat, les éventuels frais de personnels propres à l'Établissement public et, de manière générale, toutes les dépenses nécessaires à l'activité de l'Établissement public.

Article 17

L'agent comptable de l'un des établissements membres exerce les fonctions d'agent comptable de l'Établissement public.

Article 18

Des régies d'avances et de recettes peuvent être créées auprès de l'Établissement public dans les conditions prévues par le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics.

Chapitre IV Dispositions transitoires

Article 19

L'Établissement public a vocation à recevoir tout ou partie des biens, droits et obligations de la Fondation de coopération scientifique Campus Condorcet en cas de dévolution de ceux-ci en sa faveur.

Article 20

Par dérogation à l'article 5, les représentants des établissements et organismes fondateurs élisent un président qui prendra toutes les mesures nécessaires au fonctionnement de l'Établissement public jusqu'à la constitution définitive du conseil d'administration prévu à l'article 7, date à laquelle ses fonctions prennent fin.

Article 21

Jusqu'à la première désignation ou élection de chacun des membres mentionnés aux alinéas 3, 4, 5 et 6 de l'article 7, le conseil d'administration siège valablement avec les seuls membres mentionnés aux alinéas 1. et 2. de l'article 7 et avec les autres membres régulièrement désignés ou élus à la date de la réunion. Dans cette composition, il exerce l'ensemble des attributions visées à l'article 9 et adopte le règlement intérieur dans un délai de quatre mois à compter de la publication des statuts.

Article 22

En application de ce règlement intérieur, le président élu dans les conditions de l'article 20 veille à la désignation des membres mentionnés aux alinéas 3, 4, 5 et 6 de l'article 7, dans un délai maximum de neuf mois à compter de l'adoption du règlement intérieur.

Article 23

Par dérogation à l'article 9, le premier budget primitif de l'Établissement public est arrêté par l'ensemble des chefs d'établissement des membres fondateurs, sur proposition du président élu dans les conditions de l'article 20.

Le conseil d'administration

Représentants des membres fondateurs

Philippe Boutry
président, Université Paris 1
Panthéon – Sorbonne

Chantal Cases
directrice, INED

Pierre-Cyrille Hautcœur
président, EHESS

Marie-Christine Lemardeley
présidente, Université Sorbonne
Nouvelle Paris 3

Jean-Michel Leniaud
directeur, ENC

Denis Pelletier
président, EPHE

François-Joseph Ruggiu
directeur scientifique adjoint,
INSHS, CNRS

Jean-Loup Salzmann
président, Université Paris 13 Nord

Danielle Tartakowsky
présidente, Université Paris 8
Vincennes – Saint-Denis

Michel Wieviorka
administrateur, FMSH

Personnalités qualifiées

Frédéric Baleine Du Laurens
directeur des archives, ministère des
Affaires étrangères et européennes

Danielle Dubrac,
vice-présidente, CCIP de
Seine-Saint-Denis

Béatrice de Durfort
déléguée générale, Centre Français
des Fonds et Fondations

Jean-Pierre Dupont
préfet honoraire

Claudie Haigneré,
présidente, Universcience

Agnès Magnien
directrice, Archives nationales

Sophie Moati
conseiller maître à la Cour des
comptes

Roland Peylet
conseiller d'État

Henri Verdier
président de Cap Digital

Jean-Claude Waquet
directeur d'études à l'EPHE, président
du conseil d'administration de l'EPCS
Campus Condorcet

Représentants des membres associés

Marc Guerrien
conseiller municipal, délégué au
développement universitaire du
territoire, Ville d'Aubervilliers

Didier Guillot
adjoint au Maire, chargé de la vie
étudiante, Ville de Paris

Mathieu Hanotin
vice-président, chargé de l'éducation
et de la jeunesse, Conseil général de
Seine-Saint-Denis

Patrice Konieczny
vice-président chargé de la recherche
et de l'enseignement supérieur,
Communauté d'agglomération Plaine
Commune

Isabelle This-Saint-Jean
vice-présidente, chargée de
l'enseignement supérieur et de
la recherche, Conseil régional
d'Île-de-France

—
Les membres élus ont été désignés au
début de 2013.

Participe également au conseil,
avec voix consultative, le recteur
de l'Académie de Paris, commissaire
du Gouvernement, représenté par le
vice-chancelier des Universités.

Le directeur général, le secrétaire
général et l'agent comptable de l'EPCS
assistent aux séances du conseil.

Le conseil scientifique

Membres désignés par les établissements fondateurs

Armelle Andro
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Michelle Baussant
CNRS

Dana Diminescu
FMSH

Serban Ionescu
Université Paris 8
Vincennes – Saint-Denis

Elisabeth Parinet
ENC

Pascal Petit
Université Paris 13 – Nord

Gilles Pison
INED

Jean-Claude Schmitt
EHESS, président du conseil
scientifique

Sebastien Velut
Université Sorbonne Nouvelle Paris 3

Jean-Paul Willaime
EPHE

Personnalités extérieures

Christoph Conrad
Université de Genève

Aline Girard
BNF

Emanuele Greco
Scuola archeologica italiana di Atene

Alois Hahn
Université de Trèves

Françoise Melonio
Université Paris Sorbonne 4

Gert Melville
Université de Dresde

Geneviève Schméder
Conservatoire national des Arts
et Métiers

Dominique Tabutin
Université catholique de Louvain

Christian Vandermotten
Université libre de Bruxelles

Claire Warwick
Université de Londres

Les équipes

L'équipe de l'établissement public Campus Condorcet

Jean-Claude Waquet, directeur d'études à l'EPHE, président de l'EPCS

David Bérinque, directeur général

Yves Beauvois, secrétaire général

Dominique Bezombes, chargée de mission

Fathia Salim, assistante

Françoise Plet-Servant, directrice de la communication

Sophie Longeaud, architecte, chef de projet urbanisme

Johann Holland, chargé de mission Campus numérique

Odile Grandet, chef de projet Grand Équipement Documentaire

Fortunée Sellam, adjointe, chargée de mission collections

Palmira de Sousa, chargée de mission conservation et numérisation

Sophia Cagnolo, Jeanne Longevialle, Fabrice Mouillot, Florence Rouiller,
chargés de mission collections et politique documentaire

Agent comptable

Jean-Gilles Hoarau, agent comptable de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

L'équipe de l'EPAURIF, conducteur d'opération

Philippe Delande
directeur de la construction

Camille Géhin
directrice de projet

Inravi Thioun
responsable d'opération

Nicolas Trinquet
responsable d'opération

Les groupes de travail

Le groupe de travail Grand Équipement Documentaire

CNRS : Odile Contat (InSHS),
Caroline Heid (IRHT),
Hanno Wijsman (IRHT),
Malika Bakhti (Fr33),
Valérie Hugonnard (IHTP)

EHESS : Elisabeth Dutartre-Michaut,
Judith Lyon-Caen

ENC : Gaëlle Bequet

EPHE : Morgan Guiraud,
Jacques Berchon

FMSH : Martine Ollion

INED : Lydia Calvo

Université Paris 1 Panthéon -Sorbonne :
Pascale Goetschel, Anne Magnaudet,
Florine Stankiewicz

Université Paris 3 Sorbonne-Nouvelle :
Hélène Chaudoreille,
Bruno Bonnenfant

Université Paris 8
Vincennes – Saint-Denis:
Carole Letrouit, Anne-Laure Briet

Université Paris 13 Nord:
Annie Malecki, Dominique Baudin

EPCS Campus Condorcet:
Odile Grandet, Fortunée Sellam,
Florence Rouiller, Sophia Cagnolo,
Jeanne Longevialle, Fabrice Mouillot,
Palmira de Sousa

Le groupe de travail Numérique

CNRS : Emmanuelle Morlock

EHESS : Xavier Mailhos,
Jean-Pierre Nadal

ENC : Samira Keloufi

EPHE : Arlette Dorignac,
Anne-Marie Turcan

FMSH : Nicolas Catzaras

INED : Lydia Calvo, Larc Lamouche,
Yann Périn

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne :
Thierry Bedouin, Nadia Jacoby

Université Paris 8 Vincennes –
Saint-Denis : Carole Letrouit,
Jean-Marc Meunier,
Hery Rakotoarisoa ;

Université Paris 13 Nord :
Roland Chervet, Sébastien Vautherot

EPCS Campus Condorcet :
Johann Holland

Consultant : Hervé Lebec,
Copilot Partners

Le réseau des communicants

CNRS – Institut des sciences humaines
et sociales : Armelle Leclerc, chargée de
la communication

CNRS – Adonis : Nathalie Dardenne,
chargée de la communication

EHESS : Joëlle Busutill, directrice de
cabinet, chargée de l'administration
et de la communication auprès de la
présidence, et Arnaud Dattola, chargé
de communication

ENC : Nathalie Darzac, directrice de la
communication

EPHE : Jean-Claude Denise, assistant
de direction auprès de la présidence,
chargé de la communication

FMSH : Magali Noël, directrice de la
communication, Nicolas de Lavergne,
chargé de la communication et de
l'innovation numériques

INED : Dominique Paris, chef du service
des éditions, et Geneviève Bourge,
webmestre

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne :
Nadia Jacoby, vice-présidente chargée
de la communication

Université Paris 3 Sorbonne nouvelle :
Brigitte Chotel, sous-directrice de
la communication

Université Paris 8
Vincennes-Saint-Denis : Antonella
Foschi, responsable du service de la
communication

Université Paris 13 Nord : Johanne
Ferry-Dély, directrice de la
communication, Caroline Barjon,
directrice de la communication
adjointe

Maison des sciences de l'homme Paris
Nord : Flavie Jeannin, responsable de
la communication.

Les Conférences Campus Condorcet

Aubervilliers

2011 – 2012 La mesure du temps

26 septembre 2011

Théâtre de la Commune

Le temps chrétien au Moyen Age

Jean-Claude Schmitt, historien, EHESS

21 novembre 2011

Lycée Le Corbusier

Les calendriers mésoaméricains

Danièle Dehouve, anthropologue et ethnohistorienne, CNRS, EPHE

6 février 2012

Théâtre de la Commune

Le calendrier en Chine :

mesure du temps et gouvernement des hommes

Marc Kalinowski, sinologue, EPHE

2 avril 2012

Lycée Le Corbusier

Les calendriers mésopotamiens

Jean-Jacques Glassner, historien, CNRS

4 juin 2012

Théâtre de la Commune

Les progrès de la mesure du temps de la révolution industrielle à nos jours

Christian Chardonnet, physicien, CNRS, Université Paris 13 Nord

2012 – 2013 L'image en danger : destruction, censure, manipulation

24 septembre 2012

Lycée Le Corbusier

L'iconoclasme à Byzance

Marie-France Auzépy, historienne,

Université Paris 8

Vincennes-Saint-Denis

15 octobre 2012

Lycée Le Corbusier

La résistance des images

Alain Schnapp, archéologie grecque,

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

19 novembre 2012

Théâtre de la Commune

La chute des idoles ?

L'iconoclasme protestant

Olivier Christin, historien,

Université de Neuchâtel, EPHE

10 décembre 2012

Lycée Le Corbusier

« Race supérieure »

et « art dégénéré » :

le nazisme face à l'art moderne

Éric Michaud, historien de l'art, EHESS

14 janvier 2013

Théâtre de la Commune

La spiritualité de l'image en islam

sh'ite : le cas des icônes de poche

Mohammad Ali Amir-Moezzi,

spécialiste en études arabes

et islamiques, EPHE

18 février 2013

Lycée Le Corbusier

L'image éradiquée

sous les Khmers rouges

Soko Phay-Vakalis, spécialiste

en arts plastiques et Pierre Bayard,

littérature française, Université

Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

25 mars 2003

Théâtre de la Commune

**Le flux d'images à l'ère numérique :
mort ou Renaissance de l'image ?**

François Soulages, philosophe,

Université Paris 8

Vincennes-Saint-Denis

22 avril 2013

Théâtre de la Commune

**L'iconoclasme numérique à l'assaut
des pouvoirs de l'image**

André Gunthert, historien, EHESS

13 mai 2013

Lycée Le Corbusier

La vue sous influence,

entre vision(s) et regard

Jean-Marie Pradier,

ethnoscénologue, Université Paris 8

Vincennes-Saint-Denis

10 juin 2013

Théâtre de la Commune

Les images au risque du musée

Krzysztof Pomian, philosophe

et historien, CNRS, Université

Nicolas Copernic à Torun



LES CONFÉRENCES
CAMPUS CONDORCET
Paris – Aubervilliers
2012-2013

L'image en danger

DESTRUCTION
CENSURE
MANIPULATION

Lundi à 19h
Théâtre de la Commune
Lycée Le Corbusier
à Aubervilliers

24 SEPTEMBRE 2012
**L'iconoclasme
à Byzance**

15 OCTOBRE 2012
**La résistance des
images**

19 NOVEMBRE 2012
**La chute des idoles ?
L'iconoclasme
protestant**

10 DÉCEMBRE 2012
**« Race supérieure »
et « art dégénéré » :
le nazisme face
à l'art moderne**

14 JANVIER 2013
**La spiritualité
de l'image en islam
sh'ite : le cas
des icônes de poche**

18 FÉVRIER 2013
**L'image éradiquée
sous les Khmers
rouges**

25 MARS 2013
**Les flux d'images
à l'ère du numérique :
mort ou Renaissance
de l'image ?**

22 AVRIL 2013
**L'iconoclasme
numérique à l'assaut
des pouvoirs de
l'image**

13 MAI 2013
**La vue sous
influence, entre
vision(s), et regard**

10 JUIN 2013
**Les images au risque
du musée**

ENTRÉE LIBRE DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES – RÉSERVATION RECOMMANDÉE : 01 48 39 51 93

www.campus-condorcet.fr

AVEC
LE SOUTIEN
DE



MAIRIE DE PARIS

îledeFrance

Plaine
Commune

AUBERVILLIERS

THÉÂTRE DE LA
COMMUNE

EN
PARTENARIAT
AVEC





Dix partenaires pour
un pôle international de
recherche et de formation
en sciences humaines
et sociales

CNRS Centre national de
la recherche scientifique

EHESS École des hautes études
en sciences sociales

Enc École nationale
des chartes

EPHE École pratique
des hautes études

FMSH Fondation maison
des sciences de l'homme

INED Institut national
d'études démographiques
Université

Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Université

Paris 3 Sorbonne Nouvelle

Université

Paris 8 Vincennes – Saint-Denis

Université

Paris 13 Nord

CAMPUS CONDORCET
4 rue de la Croix-Faron
93210 Saint-Denis La Plaine
Tél. +33 (0)1 55 93 93 34
www.campus-condorcet.fr

Facebook Campus Condorcet Paris Aubervilliers
Twitter @CampusCondorcet